

LE JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPAL

VAUX

magazine N°46 HIVER 2012



**LA MUNICIPALITÉ
VOUS PRÉSENTE
SES MEILLEURS VŒUX
POUR L'ANNÉE 2012**

S o m m a i r e

Un regard sur quatre années d'action municipale
pages 4 à 10

Culture et loisirs
pages 11

Le sommeil et l'école
pages 12 & 13

Nos commerçants
pages 14 & 15

Les associations
pages 16 à 21

Conseil municipal
pages 22 à 24

CCAS
page 25

Informations
page 26 à 29

État civil
page 30

Directeur de la publication :

Julien Crespo

Maquette & graphisme

Commission Information et Communication

harguen33@aol.com

Comité de rédaction :

N. Benchehida - B. Chiumenti - A. Lancéa - A. Monnier - A. Riou - C - E. Robin
L-O. Baschet - M. Botton - J. Harter - J. Lerma - J-C Waltrégnny.

Photo de couverture :

M. Uguen

Photographies :

Tous les Vauxois et mentions indiquées.

Remerciements pour leur aide à la réalisation de ce magazine :

M. Bianco - J-C. Bréard - G. Choppe - J-P. Couteleau - M. Deleau - J-P DoisetEAU
J. Gineste - J. Jeanroy - F. Lecouvey - J-L Lépinoy - Y. Levieil - G. Moneyron - M. Mourier
C-M. Robin - I. Rossigneux - M. Uguen - M-C. Vandeville -

**Magazine municipal gratuit, réalisé par la commission Information & Communication
imprimé par Art Dimension à 2 200 exemplaires • Dépôt légal janvier 2012.**

Chers Vauxois et Vauxois

C'est avec beaucoup de plaisir que la municipalité et moi-même, nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonne santé, de bonheur et de réussite.

Cette traditionnelle présentation des vœux est une bonne manière de manifester notre volonté de faire bouger les choses et de se mobiliser pour un avenir collectif meilleur, garant du bonheur individuel sans sombrer dans la morosité ambiante. Cette tradition nous permet également de vous rappeler les principales réalisations qui ont jalonné l'année 2011 et nos projets pour 2012.

L'activité communale a été très dense en 2011 et plusieurs projets majeurs ont mobilisé nos énergies :

- ◆ Les études préalables à l'aménagement du plateau des marronniers ont été achevées, nous lançons à présent la phase de consultation d'un aménageur pour la réalisation de ce programme de 85 logements comprenant 25 % de logements sociaux.

- ◆ La charte paysagère qui a été réalisée dans le cadre de notre adhésion au Parc Naturel du Vexin Français a été adoptée.

- ◆ La révision du Plan Local d'Urbanisme est lancée pour une approbation fin 2012/début 2013.

En matière de travaux, nous avons engagé :

- ◆ la construction de la nouvelle mairie dont les travaux ont débuté en septembre pour une durée 15 mois et un investissement de 1 800 000 euros HT.

- ◆ Nous avons terminé notre programme pluriannuel d'assainissement en réalisant les travaux d'extension du réseau, avenue de Paris, avenue de Cherbourg (en partie), chemin du Val et des Hauts Vals et boulevard Angibout soit 4395 ml de canalisation. Ce plan pluriannuel a nécessité un investissement global de 2 850 000 euros HT aidé par des financements de l'Agence de l'Eau et du Conseil général que je tiens à remercier ici.

- ◆ Nous avons investi 385 000 euros HT en travaux de voirie, chemin d'Angleterre, des Petites Carrières, route du Moulin à Vent, rue du Pressoir, et pour l'extension du parking du Pré Coquet.

- ◆ la restauration de deux lavoirs, « Fortvache » avec la participation active de l'association AVRIL que je remercie et le lavoir « Saint Nicaise » démontrant s'il est encore nécessaire notre attachement à notre patrimoine communal.

- ◆ La rénovation totale des vestiaires de football dont l'équipe obtient de bons résultats.

- ◆ Nous avons poursuivi les travaux d'amélioration dans les écoles avec entre autre la fin du programme de remplacement des fenêtres de l'école élémentaire par la mise en place de fenêtres double vitrage qui va très sensiblement améliorer le confort acoustique et thermique de ce bâtiment,

- ◆ Nous continuons à peindre des salles de classes et nous en renovons le mobilier scolaire.

Lorsqu'on évoque les réalisations communales, on a toujours tendance à ne parler que des réalisations importantes, mais je voudrais également saluer ici le travail réalisé par l'ensemble des membres des commissions qui sont animées par mes collègues et qui font que les projets communaux petits ou

grands mais tous importants se réalisent.

C'est naturellement grâce à une bonne gestion financière que nous pouvons faire face à nos engagements sans alourdir la pression fiscale et sans emprunts.

Que Mesdames Messieurs nos financeurs en soient ici remerciés.

Que nous réserve 2012 au-delà de 4 dimanches d'élections ?

- ◆ Nous terminerons les travaux de la nouvelle mairie, nous engagerons également les travaux de la place de la nouvelle mairie, nous réaliserons la rénovation du bâtiment de l'orangerie estimés à 300 000 euros HT, nous poursuivrons notre programme de réfection de voirie et de renforcement de l'éclairage public.

- ◆ Nous mettrons à l'étude l'aménagement du parvis de l'Espace Marcelle Cuhe et l'entretien des bâtiments ne sera pas oublié.

- ◆ L'assainissement sera étendu sur la rue du Temple prolongée et son éclairage public rénové.

- ◆ Nous réviserons le schéma directeur d'assainissement pour décider la planification de nouvelles opérations.

Pour terminer parlons un peu d'intercommunalité. .

Le grand sujet sur lequel nous restons mobilisés concerne l'élargissement de notre communauté de communes en une communauté d'agglomération.

Nous avons mené une étude de préfiguration d'une communauté d'agglomération s'appuyant sur notre bassin de vie. Cette étude a démontré toute la pertinence d'un territoire élargit aux communes isolées de la rive droite, aux communes des Mureaux, Ecqueville et de la communauté de communes Seine Mauldre soit 20 communes.

Ce projet a été refusé.

Je regrette qu'au moment où l'on parle de concertation, de solidarité, de partage, de rééquilibrage des territoires, d'optimisation des dépenses publiques, de péréquation des ressources, on puisse décider sans nous réunir, sans nous consulter d'un projet de territoire qui ne répond pas à nos attentes en matière de développement économique, social et résidentiel, il faudra continuer à expliquer et à convaincre l'Etat du bien fondé de notre position.

Tout ceci n'empêche pas la Communauté de Communes Vexin Seine de rester active en poursuivant entre autre ses investissements au travers du Plan Petite Enfance avec l'ouverture à la rentrée prochaine des Crèches de Vaux et Meulan.

En ce début d'année 2012, face aux changements importants à venir dans l'organisation de notre territoire et de notre société, nous devons plus que jamais veiller à conserver la cohésion et la dimension humaine de notre village.

Durant cette année 2012, nous serons proches des vauvois pour les aider à surmonter les effets négatifs d'une crise économique et sociale dure et profondément injuste dont ils ne portent aucune responsabilité.

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Je vous renouvelle mes meilleurs vœux, je vous souhaite une année 2012 pleine de nuance et de tolérance.

Julien Crespo
Maire



Un regard sur 4 années d'action municipale au service des Vauxois

Il n'est jamais facile de dresser un bilan d'étape, celui-ci est nécessairement un peu subjectif tant l'engagement personnel de l'équipe est fort, et il est aussi incomplet tant les réalisations, grandes ou petites, sont nombreuses. Il est temps de faire le bilan de l'action municipale à mi-parcours du mandat que les Vauxois nous ont confié, de prendre un temps pour regarder ce qui a été fait au cours de ces quatre dernières années et de préparer les suivantes.

Depuis 2008, un travail important a été réalisé dans le respect du programme que nous avons proposé.

Préparer l'avenir ne nous fait pas oublier le présent ni le quotidien. Malgré les lourdes incertitudes, nous continuons jour après jour, à agir dans tous les secteurs de notre commune.

*Toujours à votre écoute,
et pour vivre ensemble à Vaux,*

Julien Crespo

URBANISME ET CADRE DE VIE

Jean-Claude Bréard, adjoint au Maire, en charge de la commission Urbanisme et cadre de vie

Un cadre de vie harmonieux et un développement durable pour une ville solidaire

ÉLABORATION DE LA CHARTE PAYSAGÈRE :

Débutée au cours de l'été 2008, signée le 21 mai 2011. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, nous avons pris conscience de la pertinence de cette étude, avec une vision différente de notre village prenant en compte le paysage, le patrimoine, la diversité de la structure paysagère, la forêt, l'histoire et les enjeux urbains.

PLAN LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL :

Elaboré avec la Communauté de Communes Vexin Seine, ce PLHI met en exergue notre besoin de mixité intergénérationnelle afin d'éviter une population vieillissante sur notre territoire, en favorisant la création de nouveaux logements pour les jeunes et les primo accédants, les retraités, en oeuvrant aussi pour la construction de logements aidés. Notre commune est soumise à la loi SRU, cette loi du 13 décembre 2000 fixe aux communes de plus de 3500 habitants, l'obligation de disposer d'au moins 20% de logements locatifs sociaux par rapport à leur parc de résidences principales. Vaux-sur-Seine aujourd'hui possède moins de 10% de logements locatifs sociaux. Depuis 2005, la commune s'est engagée volontairement dans une politique raisonnée de constructions, par l'intermédiaire de promoteurs et bailleurs sociaux. À la fin 2012, ce seront 79 logements locatifs livrés. Notre déficit de logements liés à la loi SRU est à fin 2011 de 218. Nous ne comblerons jamais ce déficit et notre commune est soumise au prélèvement sur nos ressources fiscales destiné à soutenir les acquisitions foncières et immobilières destinées à la production de ces logements. En 2011 ce prélèvement est de 25 839.54 €.

MISE EN RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ :

Les publicitaires sont toujours à la recherche de nouveaux emplacements, sur

Vaux le seul axe routier prospecté est la RD 190.

Nous pensons que notre paysage urbain est suffisamment « mité » par ces fameux 4x3. Nous voulons maîtriser l'offre publicitaire en modifiant le règlement.

POURSUITE DE L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DES MARRONNIERS :

L'étude de l'aménagement du secteur des Marronniers débutée en mars 2009 se poursuit.

Après deux réunions publiques, présentant l'avancement du projet, nous allons bientôt définir le choix de l'aménageur. Ce dernier devra se conformer à un règlement précis, tant au niveau architectural qu'environnemental. Challenge très important pour l'équipe municipale, ce projet de 85 logements doit s'intégrer à son nouvel environnement tout en préservant l'existant.

MISE EN RÉVISION DU PLU :

Notre Plan local d'urbanisme date de 2005. Des aménagements et des évolutions sont nécessaires pour être en adéquation avec le cadre légal. C'est là notre ambition pour demain.



CIRCULATION DOUCE :

Nous avons étudié un axe de circulation douce sur le chemin de la Mécanique,

le chemin des Clos, le boulevard Loiseleur et la rue Daniel Potrel.

Cet axe sera en double sens pour les cyclistes et sera matérialisé au sol par de la signalétique.

SANS OUBLIER :

✿ Notre action continue sur l'environnement avec entre autres l'enlèvement des dépôts sauvages (plusieurs tonnes par an), le nettoyage des berges de Seine.

✿ Un regard attentif porté sur tout projet de construction ou d'extension pour un respect réglementaire et pour une meilleure insertion paysagère.

PATRIMOINE*Luc-Olivier Baschet, Conseiller municipal, délégué du Maire au Patrimoine**Préserver l'histoire de la ville***CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ****Église Saint-Pierre-ès-Liens :**

- ✿ Nettoyage et entretien de la toiture;
- ✿ Restauration d'un des vitraux anciens du chœur avec dépose du vitrail, changement des plombs et remplacement des verres cassés ;
- ✿ Restauration d'une peinture du XVII^e siècle représentant Saint François de Paule.
- ✿ Mise en place en collaboration avec le PNR d'une plaque explicative extérieure.

Salle des mariages et du Conseil de la Martinière :

- ✿ Restauration et nettoyage des deux grandes peintures situées de part et d'autre de la cheminée ; « Paysages au bord de l'eau » de 1,90 m sur 1,20 m, peints en 1899 par Alphonse Alexis Morlot, élève de Corot.

**LES LAVOIRS :**investissement 150 000 €**Lavoir Hervieux :**

- ✿ Réfection totale de la couverture avec des tuiles en zinc fabriquées au modèle des anciennes ; réfection des murs et du bassin ; recherche des sources.

Lavoir de Forvache :

- ✿ Restauration à l'ancienne de la fontaine, réfection de la couverture par l'utilisation des tuiles de zinc récupérées du lavoir Hervieux (mises en place par Avril) ; étanchéité du bassin.

Lavoir Saint-Nicaise :

- ✿ Recaptage des eaux ; réfection du pavage ; étanchéité du bassin.

Pavillon d'Artois :

- ✿ En 2008 et 2009, ouverture exceptionnelle du parc durant les journées du Patrimoine.

**CE QUI EST EN COURS****L'Orangerie de la Martinière :**

- ✿ Réalisation et création du parapet de la terrasse sur un modèle inspiré des ferronneries du bâtiment.
- ✿ Élargissement de l'escalier.
- ✿ Création du décor mural en céramique au modèle de l'existant.

- ✿ Restauration intérieure du local.

- ✿ Dallage et étanchéité de la terrasse.

Le préau de l'école :

- ✿ Restauration de l'entrée principale de la Martinière en liaison avec le bâtiment scolaire.

**CE QUI EST À L'ÉTUDE**

- ✿ Un procédé permettant de supprimer en partie les remontées d'humidité dans le mur nord de l'église.

- ✿ Musée vauchois : habitat, activités du passé, histoire de la commune, etc.

Mise en valeur du patrimoine vauchois

- ✿ Dans le cadre de la commission intercommunale du Patrimoine, le PNR met en place, petit à petit, « les sentiers du Patrimoine » qui permettront de découvrir les trésors cachés de nos communes.

**ACTION SOCIALE
ET SOLIDARITÉ***Brigitte Chiumenti, adjointe au Maire,
en charge de la commission du CCAS**Agir mieux*

- ✿ Maintien, voire augmentation des aides apportées aux familles en difficultés : aides financières pour divers impayés (EDF, GDF, eau, restauration, sorties scolaires)

- ✿ Mise en place d'un « Espace Solidarité » pour des aides ponctuelles aux déplacements, des visites afin de rompre l'isolement et de favoriser les rencontres solidaires. Visites à l'hôpital et maisons de retraite.

- ✿ Action en faveur du logement social par l'obtention en première attribution de 9 logements Logirep en faveur de Vauchois.

- ✿ Maintien des services d'aides à la personne : Portage des repas, suivi de la « téléassistance », écrivain public et « atelier neurones »

- ✿ Relance de l'alphabétisation en partenariat avec l'association « Trait d'union »

- ✿ Poursuite et développement des festivités pour les aînés : rencontres du jeudi, banquet d'automne et goûter de Noël, distribution du colis de Noël, organisation d'un voyage d'une journée avec visites et repas.

- ✿ Prise en charge (hors voyage) de séjours d'été de 14 jours en centre de vacances pour 6 enfants Vauchois de 7 à 14 ans.

- ✿ Maintien de nombreux partenariats pour l'aide à la personne, pour l'amélioration de l'habitat, pour le logement des jeunes et pour le droit et la justice.

- ✿ Création, aménagement et gestion de 10 parcelles de jardins communaux sente des Hauts Prés.

- ✿ Partenariat avec le Territoire d'Action Sociale Seine Mauldre, pour la mise en place de permanences des assistantes sociales et puéricultrice.

- ✿ Mise en place d'une permanence juridique à la mairie en partenariat avec la Maison de la Justice et du Droit.



TRAVAUX - ASSAINISSEMENT - SÉCURITÉ

Jean-Pierre Couteleau, Adjoint au Maire en charge de la commission travaux et de la commission sécurité

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

- * suppression des baraquements inutiles et peu esthétiques au pont de l'île et dans le parc de la martinière
- * nettoyage et réhabilitation de chemins en bord de seine
- * remplacement des jeux d'enfants du parc de la martinière
- * réfection complète des vestiaires du stade
- * réalisation d'une allée piétonne pour l'accès à l'école dans le parc de la martinière
- * achat d'un nouveau tracteur, avec lame de déneigement
- * installation de "toutounet"

en cours : amélioration de l'entretien des trottoirs : achat d'une mini balayeuse
- entretien et création de passages protégés pour les piétons.

TRAVAUX

Réalisation d'une extension à l'espace marcelle cuche

Investissement : 1.300 000 €

Agrandissement du restaurant scolaire et amélioration phonique des locaux, rénovation de la salle des fêtes, création de trois nouvelles salles destinées aux associations.

Réfection de voiries

Investissement: 1.680 000 €

Rue du Temple en partie, y compris les trottoirs, chemin de la Galloise, chemin des Plâtrières, chemin des Clos (partie), chemin des Eglantines, sente des Cognacs, chemin des Sables, chemin des Lilas, chemin des Jeunes plantes, sente des Sarrazins, route du Moulin à vent, chemin des Champeaux et boulevard Loiseleur, chemin des Hauts prés, chemin des Acacias, chemin d'Angleterre, impasse rue de l'Eglise, rue du Pressoir, avec captage des eaux de ruissellement et création d'un trottoir. extension du parking dit "du Pré coquet" en centre ville.

Éclairage public

Investissement: 325 000 €

Chemin des sables, rue des Groux, rue de la Croix, chemin de la Galloise, rue du Temple, avenue de Paris.

en cours : rue du Pressoir.

A venir : rue du Temple prolongé.

Réseaux

Effacement des réseaux telecom et ERDF chemin des Champeaux (partie) et Acacias.

ASSAINISSEMENT

Bouclage du plan quinquennal

Investissement : 2.850 000 €

avenue de Paris : 105 branchements, avenue de Cherbourg : 34 branchements, boulevard Angiboud : 46 branchements chemin du val et des Hauts Vals : 22 branchements.

Soit 207 nouveaux raccordements à l'assainissement collectif

(longueur: 4 395 mètres linéaires).

À ce jour 1274 foyers raccordés, soit 71% de la commune de Vaux-sur-Seine

en cours : extension du réseau avec 17 nouveaux branchements rue du temple.

CE QUI EST EN COURS

La future mairie

Investissement : 1.800.000 €



Création de 1000 m² de planchers sur 4 niveaux (dont un sous-sol), en centre ville (place de l'ancienne mairie) permettant un meilleur accueil des Vauxois et de meilleures conditions de travail pour le personnel.

CE QUI EST À L'ÉTUDE

Un nouveau gymnase, dont une étude a confirmé la faisabilité sur le site du Cossec. Ce projet ne sera engagé qu'après réception de la nouvelle mairie, pour des raisons d'attribution de subventions.

SÉCURITÉ

* Mise en place de la vidéo protection :

Investissement: 103 000 €

Notre commune a été équipée de caméras de vidéo protection dans des endroits stratégiques de la commune dans le but avant tout de prévenir les actes d'inciv-

lité et les infractions, de garantir à nos administrés la tranquillité et la qualité de vie qu'ils sont en droit d'attendre. Cet outil a également déjà permis de solutionner des manquements au respect de la Loi.

* Mise en place de potelets, de barrières de protection sur la rue du Général de Gaulle dans le but d'assurer sur les trottoirs une meilleure protection des piétons notamment des enfants, une circulation plus facile des parents avec poussette et la mise en sécurité de vitrines de magasins.

* Réfection de la signalisation horizontale ; Cette réfection permet une circulation des véhicules respectant le code de la route et une protection accrue des piétons sur notre commune.

* Opération «Tranquillité vacances» : La police municipale réalise des passages chez tout vauois qui doit s'absenter et qui en fait la demande. Elle contrôle grâce à des rondes régulières les alentours voire l'intérieur des résidences pendant la durée de votre absence. Elle vous tient informés de chacun de ses passages.

* Equipement de la Police Municipale : Les trois policiers communaux ont été récemment équipés de gilets de protection, de tonfas et de bombes lacrymogènes.

La police municipale encadre la sécurité des entrées et sorties des écoles avec l'agent municipal en charge.

Elle assure les portages de repas auprès des administrés qui en font la demande.

* Convention de coordination de notre police municipale avec la Police Nationale : La police nationale et la police municipale ont vocation à intervenir sur l'en-

Tous ces investissements n'ont pu être réalisés que grâce aux financements de nos partenaires.

L'état

Le Conseil régional d'Île de France

Le Conseil général des Yvelines

La Communauté de Communes

Le Parc Naturel Régional du Vexin

L'Agence de l'Eau Seine Normandie

semble du territoire de la commune et ce, dans le strict respect de leurs compétences propres.

Cette convention permet la complémentarité de l'action des deux polices, la circulation de l'information et notamment par liaison radio, les échanges d'informations à caractère judiciaire, l'organisation de réunions techniques, la liaison avec l'OPJ.

✿ Mise à disposition de trois défibrillateurs sur la Commune :

- le premier (acheté par la Commune) est embarqué dans le véhicule de la Police Municipale
- le deuxième (offert par le Lions Club) est installé à l'extérieur, à l'entrée de l'espace "Marcelle-Cuche"
- le troisième est mis à disposition par ORPEA, dans leurs locaux, à Port Maron.



SÉCURITÉ CIVILE ET DÉFENSE

Naziha Benchehida, conseillère municipale,
Déléguée à la sécurité civile et à la défense

✿ Instauration du Plan Communal de Sécurité (PCS) :

Le PCS est un outil opérationnel pour gérer tout événement de sécurité civile que nous avons mis en place sur la commune de Vaux-Sur-Seine, conformément à la loi de modernisation de la sécurité civile, au Code Général des Collectivités Locales et à la circulaire du Préfet des Yvelines préconisant sa mise en œuvre. Il permet d'apporter des réponses rapides et adaptées aux événements pouvant affecter la population. Ces événements peuvent avoir des causes très variées pouvant aller de la catastrophe majeure, aux phénomènes climatiques (canicule) en passant par les accidents de transports, les incendies ou encore les risques sanitaires.

✿ Instauration du Plan de Continuité de l'Activité (PCA) :

Le PCA est un outil de gestion mis en place dans notre commune pour assurer la continuité du service public dû à nos concitoyens en cas de pandémies et autres crises sanitaires.

✿ Emplois dans la défense :

Des emplois et/ou des formations spécifiques aux Armées sont publiés sur le site de la commune.

FINANCES

Gérard Moneyron, Adjoint au Maire, en charge de la commission Finances

Gérer efficacement, Soutenir et Développer

La commune a anticipé une baisse du concours financier des collectivités locale en alliant réduction/optimisation des dépenses, et amélioration de la qualité des services.

DIMINUTION DE LA DETTE

L'encours de la dette fléchit en 2011 et s'établit en capital à 900 566 € soit 187 € /habitant.

Notre commune fait partie des communes les moins endettées de la région. La moyenne des 10 communes voisines est de 677 € /habitant.

Subventions reçues de 2008 à 2011 :

- ✿ Conseil Général des Yvelines : 1 112 495 €
- ✿ Région : 526 207 €
- ✿ Autres(CCVS, PNR, ...) : 538 732 €

Quelques chiffres

**Modération
de la pression fiscale
sur 2008/2009/2010/2011 :**
Augmentation municipale :
 + 1,5 % en 4 ans par foyer fiscal
Inflation :
 + 6,7 %
Revalorisation des bases locatives
par l'Etat :
 + 7,3 %

SOUTIEN AUX COMMERCES

✿ Pérennité du marché grâce au déplacement en centre ville, entraînant une augmentation du chiffre d'affaires.

✿ Nouveaux commerces sédentaires : pizzeria rapide, restaurant Indien, opticien, nouvelle agence immobilière.



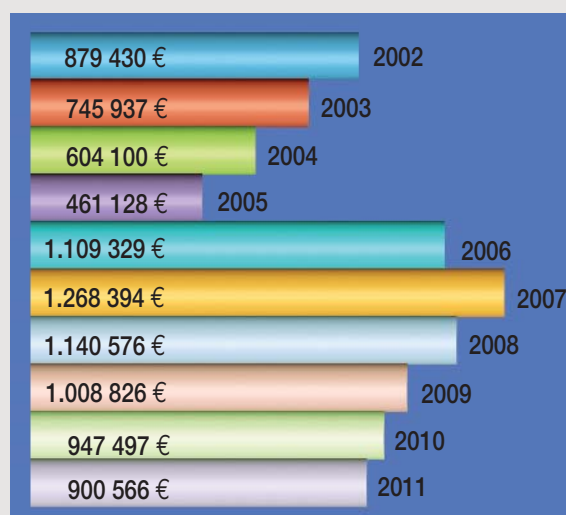
EMPLOI

✿ Partenariat avec la Communauté de commune

✿ Transfert du bureau de l'emploi

✿ Accueil, Entretien, Bilan, Aide aux personnes en recherche d'emploi, CV, contacts avec Pole Emploi et entreprises.

✿ Convention avec la maison de l'emploi.
 ✿ C.B.E. : Aide à la création d'entreprise
 Aide aux financements



Etat
de l'endettement
communal
sur 10 ans

SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Corinne Marie Robin, Adjointe au Maire, en charge de la commission Scolaire

Bien être et mieux vivre à l'école

DE A À Z

A : Comme Alimentation Bio

Au menu ces trois dernières années, des petits plats cuisinés sur place avec des produits « bio » ou issus de l'agriculture raisonnée. En 2008, 46 944 repas ont été servis, en 2011 : 52 728 repas.

**E : Comme Étude**

De 16 h 30 à 18 h un accueil studieux est prévu, après un goûter, les écoliers peuvent être pris en charge par les enseignants volontaires, aujourd'hui 60 écoliers en moyenne suivent cette étude.

A ce dispositif s'ajoute l'aide aux devoirs pour les écoliers, soutien plus personnalisé, encadré par des bénévoles.

B : Comme Bien être des écoliers.

La municipalité est très attachée à la présence d'un Agent spécialisé (ATSEM) auprès des enseignantes en maternelle (bien que l'Education Nationale n'impose rien). Les ATSEM sont garantes d'un environnement sécurisant et sont une vraie référence pour les enfants. Elles sont au nombre de 5 aidées par 2 apprenties en CAP petite enfance.

C : Comme Caisse des Ecoles

La Caisse des Ecoles a renoué avec la tradition vauchoise en 2010 et nous félicitons les parents pour leur dévouement. Ils organisent diverses manifestations (loto, kermesse, marché de Noël...), l'argent ainsi récolté finance conjointement avec la municipalité certains projets scolaires.

D : Comme Découvrir une école rénovée

Chaque année la municipalité investit de lourds budgets pour améliorer le cadre de travail des écoliers et des enseignants, (changement des fenêtres de l'école primaire, achat de mobilier pour les classes, réfection de cour, peinture dans les classes...) sur 4 ans la municipalité a investi 300 000 €.

F : Comme Farandole au centre de loisirs

La communauté de Commune assure l'accueil périscolaire de 7 h 30 à 19 h 30, nous sommes une des rares communes à avoir une aussi grande amplitude horaire. Devant les nouvelles demandes des parents, nous avons mis à disposition de nouveaux locaux afin de répondre au mieux au bien être des enfants dans les meilleures conditions possibles. Le centre de loisirs accueille en moyenne 100 enfants par jour.

F : Comme Fonctionnement

Chaque année la municipalité achète 17 500 € de fournitures scolaires qui sont distribuées aux écoliers durant l'année scolaire.

A cela s'ajoute les sorties scolaires et les frais de transport pour ces sorties, en 2011 le coût était de 10 600 €.

G : Comme Grandir dans un environnement agréable

Pour cela la municipalité a investi dans de nouveaux jeux en bois dans le parc de la Martinière.

Un chemin à travers le parc a été créé pour faciliter l'accès à l'école.

H : Comme High Tech

Comme le tableau numérique qui a été installé en 2010 à l'école maternelle pour la plus grande joie des enseignants et enfants.

I : Comme Installation d'un deuxième service

Ce deuxième service à la restauration scolaire pour les élèves de maternelle, de plus en plus nombreux, permet d'assurer un repas plus au calme pour les petits et leur permet ainsi de remonter plus tôt à l'école, pour une sieste plus bénéfique.



Ce dispositif a entraîné la création de deux emplois sur l'heure du déjeuner. Actuellement pour la restauration scolaire, nous avons 4 personnes en cuisine et 11 pour le service.

J : Comme Jeunesse et Joie

L'espace Ados a pris un nouveau souffle, il est fréquenté par 10 à 15 jeunes régulièrement autour de diverses activités et de soirées animées (foot, karting, barbecues, patinoire...).

Cet été, un groupe de 10 jeunes a pu partir au bord de la mer en Bretagne. Joie pour les écoliers de participer à l'activité voile qui représente un budget de 5300 € par an et d'aller à la piscine (tous les enfants au cours de leur scolarité seront concernés par ces activités).

*Quelques chiffres*

176 élèves en école maternelle
265 élèves en école primaire
De 310 à 320 repas/jour
dont 130 repas en maternelle
et 190 repas en primaire

VIE ASSOCIATIVE

Micheline Deleau, Adjointe au Maire, en charge de la commission Vie associative et Vie des quartiers

*Une ville qui bouge***DES MOYENS NOUVEAUX ONT ÉTÉ DONNÉS AUX ASSOCIATIONS :**

- ✿ L'ouverture des nouvelles salles de l'Espace Marcelle Cuhe et la mise à disposition de nouvelles salles dans les bâtiments communaux ont permis le développement de l'offre associative aux Vauxois.
- ✿ Accueil de nouvelles associations, élargissement des créneaux horaires, tenue de stages le week end, développement d'une École de musique en même temps que le maintien des activités traditionnelles.
- ✿ Rénovation de l'espace créatif du 87 avec élargissement des activités artistiques.
- ✿ Rénovation de l'espace foot avec l'entière réfection des vestiaires.
- ✿ Soutien aux associations sportives utilisant le COSEC leur permettant d'organiser des rencontres, la journée du ping, du judo, du karaté, etc...
- ✿ Soutien financier aux projets mettant en avant le dynamisme des clubs.
- ✿ Développement des fêtes de quartier.

A L'ÉTUDE

- ✿ Extension du Cossec par la construction d'une salle omnisport (permis de construire en 2012).

*Quelques chiffres*

**38 associations
quelques 1300 adhérents
40 000 € de subventions par an**

CULTUREL

Ana Monier, Adjointe au Maire, en charge de la commission Culture, fête et multimédia

Une animation par mois

A Vaux-sur-Seine, notre action est importante. Nous pérennisons les événements : vœux du maire, défilé et bal du carnaval, brocante, feux de la saint Jean, fête de la musique, bal du 13 juillet, fête foraine (distribution de tickets aux enfants), soirée beaujolais, karaoké... Nous nous sommes lancés dans de nouveaux défis : Nettoyage de printemps, téléthon, halloween, œufs de pâques.

La culture se transmet, se partage...

Nous avons proposé 10 Séances Cinéma (tout public), concerts de musique classique, de chorale, Pièces de théâtre et mis des artistes vauchois à l'honneur (expo et film). Nous souhaitons également recevoir, prochainement, des peintres, sculpteurs et auteurs afin qu'ils puissent exprimer leurs talents. (exposition), promouvoir l'humour (festival du rire) et l'art Cinématographique. Aujourd'hui, nous travaillons à l'amélioration de la sonorisation et de l'éclairage de notre salle de spectacle.

**A la bibliothèque Municipale, l'accès et la consultation sont libres pour tous !**

Les bibliothécaires seront heureuses de vous accueillir et vous renseigner sur les services proposés: prêts de documents, livres, audio, vidéo, magazines, Pôle multimédia avec accès Internet, animations pour les enfants, initiation internet, des expositions, des interventions d'auteurs, le café littéraire.... Vous trouverez des livres audio à écouter chez soi ou en voiture, des romans en gros caractères pour un meilleur confort de lecture, des romans en anglais pour les

amateurs...etc.

Un espace « ados » avec des romans, documentaires, bandes dessinées et mangas. Le choix est vaste et chacun peut trouver de quoi satisfaire ses goûts pour 5 € pour les enfants (à partir de 3 ans) et 7,50 € pour les adultes (cotisation annuelle).

Site Internet

Les nouvelles technologies ont bouleversé nos modes de communication et Vaux-sur-Seine a modernisé son site internet. Cette nouvelle version plus innovante permet un accès plus facile, plus interactif des informations Vauchoises (documents administratifs, agendas, annuaires....).

Les articles sont proches des attentes des Vauchois (ex : Menu cantine 10 visites/j), répertoire des associations, commerçants, entreprises, documents utiles à télécharger, presse municipale.

*Quelques chiffres*

**La bibliothèque
84 000 € de budget en 4 ans
15 000 livres
1 900 CD
670 vidéos
1 000 magazines**

**Site internet
une moyenne de 100 visites quotidiennes avec un pic de 293 visites en février 2011**

INTERCOMMUNALITÉ

Julien Crespo, Vice Président de la communauté de Commune Vexin Seine, en Charge de la Petite Enfance

La solidarité des communes

On ne peut pas parler de l'action communale sans parler de l'action intercommunale.

Nous faisons partie, depuis sa création en 2005, de la Communauté de Communes Vexin-Seine, qui regroupe huit (8) communes : Jambville, Brueil en Vexin, Oinville-sur-Montcient, Tessancourt-sur-Aubette, Juziers, Mézy-sur-Seine, Meulan en Yvelines et Vaux-sur-Seine.

Au cours de ces dernières années, diverses actions ont été conduites par VEXIN-SEINE, mais il s'en trouve une qui nous impactera directement, je veux parler du déploiement du plan Petite Enfance dont j'ai la charge.

L'activité Petite Enfance assure déjà, sur le territoire, la formation des assistantes maternelles libérales au travers du Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.), la gestion du programme de halte garderie itinérante grâce au ROUL'DOUDOU et la crèche familiale de Meulan.

Ce plan, qui est en cours, prévoit la construction de quatre structures d'accueil d'enfants de trois mois à trois ans. Elles sont réparties sur l'ensemble de notre territoire répondant ainsi mieux au besoin de proximité souhaité par les familles.

Une structure est déjà opérationnelle, il s'agit de la micro-crèche de Brueil en Vexin qui peut accueillir neuf enfants.

Deux autres sont en cours de construction, il s'agit de la Maison de la Petite Enfance qui est située dans le quartier du Paradis à Meulan qui accueillera quarante (40) berceaux en crèche et quinze (15) enfants en halte garderie. Cette structure recevra aussi les bureaux liés à la gestion administrative de toutes les activités de la Petite Enfance.

Notre commune verra quant à elle l'ouverture d'une crèche multi-accueil rue Pigoreau permettant un accueil de vingt (20) berceaux en crèche et huit (8) enfants en halte garderie.



Construction de la future crèche multi-accueil de la rue Pigoreau

Ces deux constructions devraient, si les délais sont respectés, être opérationnelles pour la rentrée de septembre 2012.

Les modalités d'inscription seront précisées au cours du premier semestre 2012 sachant que les familles pourront inscrire leurs enfants, en fonction des places disponibles, sur la structure de leur choix.

C'est sur la ville de Juziers que la quatrième structure sera construite, nous en sommes actuellement à la phase esquisse et le terrain a été acheté, cet

équipement devrait pouvoir accueillir encore vingt (20) berceaux et les locaux du Relais d'Assistants Maternelles de cette ville.

Sans notre appartenance à la communauté de communes Vexin-Seine, nous n'aurions sans doute jamais pu investir dans un équipement de ce type car l'ensemble de coûts de construction s'élève à 5.000 000 € HT financable à 50% par le Conseil Régional, le Conseil Général, et la CAFY.



SMSO (syndicat mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise)

Jean-Claude Waltrégnny, Conseiller municipal délégué à l'environnement

Travaux d'aménagement des berges de la Seine à Port Maron.

Investissement : 580 000 €

Les travaux de renforcement des berges de la Seine à hauteur du lotissement RIVE SEINE sur une longueur de 222 mètres linéaires ont pour but de :

- ✿ Garantir la stabilité pérenne des berges
- ✿ Diversifier les habitats des berges et les habitats aquatiques
- ✿ Restaurer la strate arbustive et arborée, ainsi que la qualité paysagère en permettant des trouées visuelles sur la voie d'eau le long du chemin de halage
- ✿ Permettre le passage piéton en toute sécurité
- ✿ D'éviter une érosion continue pouvant menacer la sécurité des pavillons en bordure de Seine

La demande de travaux a été transmise auprès du SMSO début 2007.

Il a fallu 4 ans au SMSO pour obtenir le dossier de la loi sur l'eau, les autorisations et les subventions nécessaires pour la réalisation et le financement de ce projet.

Une enquête publique aura lieu au cours du 1^{er} semestre 2012.

Une 1^{ère} tranche de travaux doit avoir lieu à la suite de cette enquête sur une longueur de 134 mètres linéaires et une seconde tranche au printemps ou automne 2013 sur une longueur de 88 mètres linéaires.



BIBLIOTHÈQUE DE LA MARTINIÈRE

Les bibliothécaires vous souhaitent une belle année 2012, pleine de fructueuses découvertes, de projets et de bons moments à partager avec ceux que vous aimez !

Rencontre musicale avec le Duo HK, le vendredi 18 novembre : un grand succès !

Le public était présent pour écouter Guillaume et Rosalie, steel-drum et violon réunis, un mariage étonnant et réussi avec de talentueux interprètes. Une soirée tonique et pleine de gaieté !



EN 2012

Les séances « **A Vaux p'tites oreilles** » reprendront le mercredi 18 janvier. Les parents intéressés auront une plaquette d'information à leur disposition dans la bibliothèque.

Le mercredi 28 mars, une séance « Tapis de lecture : le jardin » sera proposée aux jeunes enfants. Avec la collaboration de la bibliothèque départementale.



Au mois de mars, la Compagnie des 10 Petits Outils proposera sa Chiffonnade de comptines.

Elisabeth Devos et Françoise Baringou renouent avec la tradition orale des comptines, invitant enfants et adultes à les suivre dans leur univers de ritournelles, jeux de doigts et de visage, poésies et histoires courtes...

Une animation plaisir à partager pour les petits et les grands.



Au revoir !

Joëlle Jeanroy, responsable de la bibliothèque depuis 5 ans, a fait valoir ses droits à la retraite et a décidé de se consacrer à d'autres activités.

Elle remercie le public actif et coopératif de Vaux-sur-Seine et souhaite bon vent à Béatrice et Véronique.



L'association Contrechamps fait son cinéma.

Contrechamps, jeune association de cinéma, organisera le premier festival de cinéma de Vaux-sur-Seine le premier week-end de juin 2012.

Pendant trois jours, vous pourrez fêter le 7e art avec des projections pour petits et grands, des ateliers de découverte et d'autres animations.

L'association a également pour ambition de développer des activités pédagogiques et des projections tout au long de l'année à Vaux et dans les communes alentour.

Vous pouvez contacter l'association sur son mail : contrechamps.asso@gmail.com.

Sur les chemins du gypse

Projection d'un DVD le 13 mai à 15 h à l'Espace Marcelle Cuche. Entrée libre.

Cette vidéo raconte les anciennes carrières, par la voix de témoins qui parlent et se souviennent à partir de photographies anciennes et actuelles.



LE SOMMEIL ET L'ÉCOLE

*Questions sur la
campagne sommeil
mise en place
à l'école maternelle
de Vaux-sur-Seine
en novembre 2011*



Pourquoi une campagne sur le sommeil à l'école maternelle ?

Ce projet est directement lié à notre projet d'école 2011/2014. Un des objectifs prioritaires était de « susciter chez les enfants le désir d'apprendre ». Nous avons constaté depuis quelques années que de plus en plus d'enfants étaient fatigués au cours de la journée. Or cet état de fait nuit aux apprentissages. Les meilleures conditions ne sont donc pas toujours réunies pour participer aux activités scolaires et avoir envie d'apprendre.

Comment cela se traduit-il en classe ?

Contrairement à ce que l'on pense, les enfants fatigués sont souvent agités et bruyants, luttant contre la fatigue. Ils sont moins disponibles pour écouter l'enseignante, comprendre les consignes, réfléchir et raisonner. Ils ont du mal à se concentrer.

Comment avez-vous articulé votre campagne « sommeil » ?

En priorité, il s'agissait, à travers les différents domaines d'activités abordés à l'école maternelle, de découvrir le fonc-

tionnement du sommeil et de dédramatiser les angoisses et peurs liées au sommeil. Dans un premier temps, avec l'aide de Madame Robin, Adjointe chargée du scolaire, qui nous a soutenues dans l'élaboration de ce projet, nous avons pris contact avec Madame Leroy, animatrice en Education pour la Santé à l'Assurance maladie des Yvelines, afin qu'elle intervienne dans notre école à la fois avec les enfants, et avec les familles.

Nous avons ensuite élaboré un question-

naire anonyme sur le sommeil de leur enfant auquel environ 70% des familles ont bien voulu répondre. Cela nous a permis de cibler nos projets de classe (la nuit et les étoiles, les métiers de la nuit, l'endormissement et les rites, les rêves et les cauchemars..)

Les enfants ont pu apprécier un spectacle financé par la mairie et la coopérative de l'école : « L'Incroyable Histoire de Madame Berlingot » par Madame Astruc et la compagnie « SOIF Compagnie de Vaux-sur-Seine ».

Enfin une exposition mise en place avec les enfants a été proposée aux familles à l'occasion de portes ouvertes de l'école, le samedi matin 26 novembre 2011.



Quels ont été les points forts de cette campagne ?

Nos intervenantes Madame Leroy et Madame Astruc ont été très appréciées.

Les enfants ont participé aux ateliers « théâtre » sur les rêves et les cauchemars, ils ont découvert le « train du sommeil ». Ils ont mis des mots sur certaines peurs, et ils ont appris pourquoi il était indispensable de dormir.

Par ailleurs, le café-parents a permis aux familles qui le désiraient, de venir parler avec Madame Leroy des difficultés qu'elles rencontraient à propos de l'endormissement et du sommeil de leurs enfants.

Dans le même temps, la restauration scolaire a établi deux services de cantine, afin que les plus petits puissent commencer leur sieste dans le calme, dès 12 h 45.

Enfin les enseignantes ainsi que les ATSEM* ont été toutes, partie prenante de ce projet et les enfants ont participé ac-

tivement aux ateliers proposés. L'objectif étant de comprendre l'importance du sommeil à la fois pour bien grandir et également pour être dans la meilleure forme possible pour bien apprendre à l'école et s'intéresser à la vie de la classe.

Quelle est votre conclusion sur ce projet ?

Ce fut un moment fort de notre année scolaire. Ce projet a soudé encore plus notre équipe pédagogique, il a renforcé

les relations de l'école avec les familles, il a permis de mettre en place un partenariat fructueux avec la mairie et les intervenantes, et surtout, tout en suivant nos programmes de l'école, de transmettre un message important aux enfants : un bon sommeil permet de passer de bonnes journées et de bien apprendre à l'école !

L'équipe enseignante.

*ATSEM

C'est avec beaucoup de joie et d'émotion que nous avons partagé deux représentations de L'Incroyable histoire de Mme Berlingot le jeudi 17 novembre avec les enfants de l'école maternelle de Vaux-Sur-Seine.

En amont, un atelier de théâtre dans chaque classe avait permis d'initier les enfants à l'imaginaire autour du sommeil et de « jouer » ensemble à s'endormir, à entrer dans un rêve, à se transformer en cauchemar... Ce lien singulier a ainsi favorisé une belle rencontre interactive lors du spectacle.

Soif Compagnie est ravie d'avoir fait découvrir aux petits Vauxois un spectacle vivant (pour beaucoup un des tous premiers de leur vie !) et remercie l'école maternelle des Groux et la mairie de Vaux-sur-Seine d'avoir créé un véritable partenariat valorisant ainsi l'apprentissage à travers le monde du « sensible » et de la création artistique.



INSCRIPTION ÉCOLE MATERNELLE RENTÉE 2012/2013

**Pour les nouveaux élèves de maternelle, nés en 2009,
une préinscription de l'enfant à la mairie est indispensable
avant l'inscription à l'école.**

Nous vous prions de vous munir du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant, à jour de ses vaccinations, et d'une attestation de domicile.

L'attestation de la mairie devra être présentée par la suite à la direction de l'école.
Horaire d'ouverture de la Mairie et permanences les samedis 14 et 28 Janvier, 18 Février, 10 Mars, 24 Mars 2012 de 9 h à 11 h 45.

**Mme Poidevin, directrice de l'école maternelle,
recevra les familles selon les modalités suivantes :**

SANS RENDEZ-VOUS les jours suivants :

les mardis 24 et 31 janvier, mardi 14 février, les mardis 13, 20 et 27 mars, et le mardi 3 avril de 13 h 30 à 15 h 30.

Les vendredis 28 janvier, 4 mars, 11 mars, 25 mars de 13 h 30 à 15 h.

SUR RENDEZ-VOUS les jours suivants en après-midi : jeudi 26 janvier, jeudi 2 février, jeudi 15, 22 et 30 mars, le vendredi 6 avril, en téléphonant au 01 34 74 25 77.
Se munir du livret de famille et de l'attestation d'inscription de la mairie.





AUTO-ECOLE LAURENT
266 rue du Général de Gaulle
01 30 99 64 14



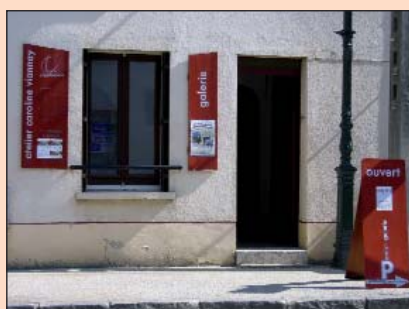
OPTI'SOIN Opticien
(Déplacement à domicile gratuit)
258 rue du Général de Gaulle
01.34.92.01.18 / 09 62 62 72 11



PIZZA CROUSTY
livraison gratuite
238 rue du Général de Gaulle
01 30 91 32 72



BOULANGERIE DURIEU
Artisan boulanger-pâtissier
262 rue du Général de Gaulle
01 34 74 16 51
durieuchris@hotmail.fr



ATELIER CAROLINE VIANNAY
Atelier galerie d'art plastique
264 rue du Général de Gaulle
06 29 62 86 63
www.carovia.free.fr



AREAS Assurances
Mutuelle généraliste d'assurance
208 rue du Général de Gaulle
01 34 92 09 06 / 06 62 27 24 91
f.matrat@areas-agence.fr



SANDRINE ET ADELINE
Salon de coiffure mixte
175 rue du Général de Gaulle
01 30 99 25 50
salon-coiffure-vaux.com



LA FLEUR DE MAI
Fleuriste créateur
190 rue du Général de Gaulle
01 34 92 76 39
fleuriste-vaux.com



LV STUDIO
Salon de coiffure mixte
48 rue du Général de Gaulle
01 34 74 09 46
www.lvstudio.fr



EPHELEIDE BEAUTE
Institut de beauté
82 rue du Général de Gaulle
01 30 99 60 83



PETIT CASINO
Alimentation générale
188 rue du Général de Gaulle
01 34 74 44 36



CAFE LE VAUXOIS
Bar, tabac, presse
196 rue du Général de Gaulle
01 34 74 09 41



PHARMACIE DU PRE COQUET
119 bis rue du Général de Gaulle
01 34 74 09 60 / 01 30 99 50 05
pharmacieprecoquet@hotmail.fr



BOULANGERIE BOUTIN
Artisan boulanger-pâtissier
192 rue du Général de Gaulle
01 34 74 10 14



restaurant JARDIN DU KASHMIR
(spécialité indiennes et pakistanaïses)
82 rue du Général de Gaulle
01.34.92.09.66



Vues d'ici, vu d'ailleurs
Agence immobilière
156 rue du Général de Gaulle
01 30 22 00 11



GARAGE DU CENTRE
Garage automobile
126 ter rue du Général de Gaulle
01 34 74 98 09



GARAGE CORNET
36 avenue de Cherbourg
01 30 91 47 82 / 01 30 99 20 36
garage.guycornet@orange.fr



GARAGE L.S.E
Garage automobile
14 rue du temple
01 34 74 95 30 - 06 60 70 72 50
www.garage-auto-les.com



GARAGE RELAIS DE L'HAUTIL
Garage automobile
122 avenue de Paris
01 34 74 21 12 / 01 34 74 21 06
relais.hautil@wanadoo.fr



CÔTÉ GARE
Agence immobilière
avenue de Paris
01 34 74



CAFE DE LA GARE
Café, hôtel
6 place de la Gare
01 34 74 10 55



A L'ESCALE DU PORT
Bar privé
47 avenue de Paris
01 34 74 09 87



VAUX IMMOBILIER
Agence immobilière
avenue de Paris
06 22 66 22 63

Caisse des écoles



MARCHÉ DE NOËL DES ENFANTS

Résolument tourné vers les enfants, le marché de Noël 2011 proposait un florilège de nouveautés, avec les ateliers de création de pots «tempête de neige», de réalisation de guirlandes naturelles, de guirlandes farandole, et de carnets décorés, l'atelier maquillage de Noël, la chorale des petites sections de l'école maternelle en fin de matinée et des moyens et grands en début d'après-midi pour le plus grand bonheur des papys et des mamies !

Enfin, l'orchestre «des hauts et des bas de Vaux» pour la première fois sur la scène de Cuche, a interprété brillamment un florilège de chants de Noël.

Au registre des rendez-vous attendus, la photo des enfants avec le père Noël, les stands de confection de cadre photo, de boules décorées et la réalisation de cartes de vœux au crayon gras.

La maternelle proposait à la vente les objets réalisés par les enfants, et le stand du primaire proposait des petits objets utiles et des gadgets. Une excellente tartiflette était au menu du jour, avec des gâteaux

des mamans et des crêpes.

Pour les emplettes des plus grands, les stands artisanaux proposaient des produits de bien-être, des objets de décoration, des bijoux, et autres objets faits main.

Le cru 2011 a été un succès avec beaucoup de visiteurs et une affluence record au moment de la chorale des enfants. Le bénéfice de cette journée est évalué à 2300 euros, en nette hausse par rapport à 2010.

Un grand merci à tous les parents qui ont contribué aux ateliers, aux pâtisseries, à la mairie et les services techniques, à la cantine, à l'animateur Jean-Fernand Ribeiro, aux maquilleuses Carole De Souza et Véronique Leroux, aux musiciens Anne-Sophie et Sébastien Fontaine, Eric Loiseau, Franck Jeandé, Nathalie et Xavier Orlhac et Jean-Fernand Ribeiro.

**«NE DÉMARQUEZ-PAS,
LA PARTIE N'EST PAS TERMINÉE !!»**

Cette petite phrase a résonné à de nombreuses reprises et a rythmé la soirée conviviale du loto vauchois le 14 octobre dernier.

Ce rendez-vous était une première édition pour la Caisse des Ecoles et une pensée a été adressée en début de soirée à Michel Prono, «parrain de cœur de l'événement», qui avait pris part à l'organisation en fin d'année scolaire 2010-2011.

La manifestation a connu un franc succès, avec plus de 225 participants. Nombre de familles Vauchoises sont venues s'amuser autour des cartons, et beaucoup d'amateurs des villes environnantes ainsi que de départements voisins ont fait le déplacement pour tenter leur chance.

Le programme était riche en surprises, avec 14 parties au total, parmi lesquelles les traditionnelles «quine», «double quine» et «carton plein», mais également les parties «debout-assis» et les parties spéciales réservées aux femmes, aux hommes et aux enfants.



Ce sont 42 gagnants et une vingtaine d'ex aequo, qui sont repartis avec des lots allant d'un abonnement d'un an à l'association ADGV en passant par des ustensiles de cuisine, des livres et des bijoux.

Le gros lot était une télévision à écran plat



JOYEUX ANNIVERSAIRE, PÈRE NOËL !

*Une fois n'est pas coutume,
on a entonné «Joyeux anniversaire»,
et c'est le père Noël qui a reçu un cadeau
cette année !*

*Un diaporama a été projeté pour retracer
ses 25 ans de carrière en habit rouge.
Chaleureux remerciements à Guy Mansuy
de la part de la Caisse des Ecoles !*





de 80 cm remportée par Mme Léane Boileau de Vaux-sur-Seine.

Pour faire de cette rencontre une fête, la Caisse des Ecoles a mobilisé le concours d'une trentaine d'entreprises et d'associations auxquelles elle adresse ses sincères remerciements (voir encadré).

La Caisse des Ecoles remercie l'équipe municipale pour son soutien logistique et technique mais aussi tous les parents qui ont contribué au bon déroulement de la soirée :

- nos hôtes de charme, Gaëlle Ragot, Bénédicte Paillard et Christine Métivet
- Jean-Fernand Ribeiro pour l'animation au micro de la soirée, et son compère Xavier Orlhac préposé au « boulier ».

- Nathalie Orlhac, à l'affichage des numéros sur grand écran et Guy Gardin, pour la vérification et la notification des numéros sortis.

- Catherine Dupont et Virginie Cerisier pour leur accueil au buffet de gâteaux

- Et enfin les barmen Dominique Ragot et Claude Pautonnier

Le bilan de la 3^{ème} manifestation de la Caisse des Ecoles pour cette année 2011 permet d'annoncer un bénéfice de 1193.65 euros et confirme ainsi la reconduction du loto le samedi 20 octobre 2012.

Isabelle Rossigneux

pour l'équipe de la Caisse des Ecoles



LES SPONSORS DU LOTO 2011 :

VAUX : AGENT PEUGEOT - EMALFLORE ESPACES VERTS - LA FLEUR DE MAI - SANDRINE ET ADELIN COIFFURE - EPHELIDE BEAUTE - SIREMBALLAGE - OPTI'SOINS - LE MARCHE DE VAUX/SEINE - RESTAURANT JARDIN DU KASHMIR - BOULANGERIE SYLVAIN BOUTIN - BOULANGERIE DURIEU - TAXI ANNE-MARIE DUVAL - CRESCENDO - MR LE MAIRE - JEAN-MARC MAGNONI - Associations ADGV et PASSEPORT JEUNES
HARDRICOURT : SIMPLY MARKET - PHILDAR - PHARMACIE - CORDONNERIE
MEULAN : BERGAMOTTE - OYA FLEURS - LE CLOS DU VIN - STUDIO DANSE DURET
VERNOUILLET : CARREFOUR MARKET - SPACEOR
TRIEL SUR SEINE : LECELLIER DU PETIT RAT MULOT - BOUCHERIE MARIE
ORGEVAL : BOWLING - LIBRAIRIE LE CERCLE - TOYS'R'US
POISSY : L'ONGLERIE - MILLE LIVRES - BEAUTY SUCCESS - BIJOUTERIE AU PONT D'OR - LA VIE CLAIRE - HABILLEMENT MASCULIN HASTING - LIBRAIRIE DU PINCERAI - INSTITUT BONNIE BEAUTE
AUTRES : KIDZY CONFLANS SAINT-HONORINE - MAXIMO SURGELES BUCHELAY - CREDIT MUTUEL VERNEUIL SUR SEINE - ENTREPRISE CHAUSSON - EDF/GDF SUEZ - CHAMPAGNE DE BLEMONT - AUTOMOBILES PEUGEOT - LE PUY DU FOU - FUTUROSCOPE - PICARD - ATC-TP - CARREFOUR FLINS.

Bobines & Bambins



Lors du forum des associations de Vaux, en septembre dernier, la jeune association Bobines & Bambins a remporté un vif succès, en accueillant pas moins de 6 nouvelles adhérentes, ce qui monte le nombre total d'adhérentes à 18 cette année.

Suite au forum, pour satisfaire à une demande croissante, des ateliers ont été programmés un dimanche après-midi par mois, en plus de ceux du jeudi.

Cette année, en plus des ateliers couture, les ateliers tricot et pâte polymère seront maintenus. A venir : organisation d'un atelier crochet et d'un atelier poupées Waldorf.

Dans l'optique de préparer le marché de

Noël de l'année prochaine, et de proposer à l'apprentissage de nouvelles techniques, des ateliers à thème seront proposés : création de barrettes, bracelet, collier en Liberty, création de sac, de déco en feutrine, etc...

De nouveaux livres de patrons ont pu être achetés avec les bénéfices de la vente de coupon de tissus, via notre blog Internet. Les bambins sont toujours accueillis avec plaisir, une salle reste à disposition pour les siestes.

Venez nous rejoindre ! Le premier atelier est offert !

Bobines & Bambins
aufildelaseine.canalblog.com/

PERMANENCES EN MAIRIE

Urbanisme

Permanence de Jean-Claude Bréard,
 adjoint au maire à l'Urbanisme, Environnement et Cadre de vie,
 le jeudi de 18 h à 20 h sur rendez-vous
 et le 1^{er} samedi du mois de 9 h à 11 h 45 sur rendez-vous.

Juridique

Une permanence juridique est ouverte à la mairie,
 les 2^e et 4^e jeudis du mois, de 15 h à 18 h.

Musica Vaux

Les membres de Musica Vaux Association Léon Barzin et moi-même souhaitons aux Vauchoises et Vauchois une très bonne et très heureuse année 2012 riche en événements musicaux.

1992 – 2012

C'est en 1992 qu'avait lieu la première présentation d'instruments aux enfants de l'école primaire.

Pour marquer ce 20^{ème} anniversaire, les élèves de l'école primaire assisteront avant la fin de cette année scolaire, à un concert donné par une des trois classes orchestre du collège des explorateurs de Cergy. Au cours de ce concert, les jeunes musiciens présenteront les instruments aux élèves du primaire.

Sur le plan musical, la saison 2012 s'annonce très riche. Rappelons que tous les concerts sont accessibles à tous et en entrée libre.

VENDREDI 27 JANVIER 2012

Nous recevrons le Quintette de Cuivres Eterna qui interprétera un programme comprenant de la musique classique, du jazz, de la musique traditionnelle avec des oeuvres de Mozart, Offenbach, Schiffrin, Lehar....

SAMEDI 24 MARS 2012

Philippe Chamouard dont les Vauchois ont découvert à plusieurs reprises quelques unes de ses oeuvres créées ou



interprétées à Vaux sur Seine, présentera et commentera ses propres compositions lors d'une conférence. A cette occasion il vous sera possible d'acquérir ses enregistrements et peut être de découvrir sa 8ème symphonie.

VENDREDI 11 MAI 2012

À l'occasion de l'action de « Vaux Contre le Cancer », Musica Vaux Association Léon Barzin organise un concert Exceptionnel dont l'intégralité de la recette sera reversée à la recherche. L'Orchestre Départemental des Sauteurs-Pompiers des Yvelines en formation réduite (35 musiciens) et La Maîtrise d'Antony (choeur composé de 80 jeunes âgés de 12 à 18 ans), deux formations prestigieuses participeront à cette soirée.

Avec un programme très varié (musique de film, variété, jazz, classique



etc...) ce concert vous permettra de passer une excellente soirée dans la détente et la bonne humeur.

EN SEPTEMBRE OU OCTOBRE 2012

Le Trio Alta (violin, guitare et violoncelle) se produira dans notre commune, la date et le lieu restant à confirmer.

Jean Luc Lépinoy
Président de Musica Vaux
Association Léon Barzin
www.musica-vaux.fr

Vocalises



Pour le téléthon à Vaux-sur-Seine, Vocalises a encore répondu présent. En effet, les 55 choristes du groupe vocal se sont produits dans leur ville lors d'un concert, riche en émotions, solidarité et partage, sous la direction de leur nouveau chef de choeur, Noémie, interim de Lisa.

Ils ont présenté un échantillon de leur repertoire et permis de récolter des fonds pour la recherche téléthon. Ce fut là leur première prestation de la saison à laquelle succèdera un concert le 11 mars à Vaux également avec un tout nouveau repertoire.

Fabienne



Cette année encore, l'association Vaux contre le cancer donnera de la voix pour se faire entendre !



Vendredi 3 février :

Assemblée générale, salle des mariages à 20h. Tous les membres sont invités.

Dimanche 11 mars :

Espace M. Cuhe : chants et musique avec la chorale vocalises accompagnée par l'école de musique " frederic chopin " Entrée libre. Participation pour la recherche contre le cancer.

Vendredi 11 mai :

Espace M. Cuhe : en soirée : Musica Vaux présente l'Orchestre des Sa-



peurs Pompiers des Yvelines, avec 35 exécutants accompagnant la Maîtrise d'Antony avec ses 80 choristes.

Entrée libre. Participation pour la recherche contre le cancer.

Dimanche 13 mai :

Journée Vauxoise contre le cancer au parc de la Martinière avec dès :

- 10h : la marche et la course sur le nouveau parcours de l'Île de Vaux. (5 km)

- Le marché des saveurs avec 18 commerçants.
 - La restauration champêtre sous abri.
 - Les animations musicales, les danses (Portugaises et Salsa)
 - La Troupe Artistique Vauxoise.
 - La loterie "des Enveloppes gagnantes "
- Sans oublier les jeux pour enfants proposés par la Caisse des Ecoles.

Le soleil est invité pour cette journée caritative et festive. En mai 2011, il a été collecté 7300 € versés à l'équipe de chercheurs de l'Institut Curie qui met au point un procédé de détection des cellules tumorales circulant dans le sang .

retenez ces dates,nous comptons sur votre participation !

Jean Gineste, Président

ADGV, Allez, Allez !!

Chaque année des adhérents ont répondu à l'appel du bureau de l'ADGV et se sont ajoutés à l'équipe dirigeante pour permettre aux Vauxois de pratiquer leur discipline favorite : Modern'jazz, Classique, Country, Danse de salon, Zumba, Gym, Yoga, Qi gong, Feldenkraïs.

Aujourd'hui, l'équipe de l'ADGV passe le relais à une nouvelle équipe ... à constituer avant le mois de mai 2012. Et si... Et si... Non, nous sommes confiants, d'autres personnes feront comme nous il y a dix ans. Chacun tient à ses cours ; sur 300 adhérents, neuf personnes environ devraient donc pouvoir se présenter. D'ailleurs deux nouvelles, aux postes d'aide, l'ont déjà fait, et Noëlle, trésorière adjointe, continuera avec la nouvelle équipe. Il ne reste plus que six !!

Voici les postes à pourvoir : le poste de président et vice-président, de secrétaire et secrétaire adjoint, de trésorier et un poste d'aide; l'urgent, et obligatoire,



étant de trouver un président, un secrétaire et un trésorier (on peut tout mettre au féminin bien entendu !)

Sachez que chaque jour de l'année ne demande pas un égal investissement et à part quelques événements forts, forum des associations, spectacle de fin d'année et nos interventions éventuelles à la demande d'autres associations. La vie à l'ADGV est paisible et joyeuse, car nous avons des professeurs qui se plaisent à Vaux et qui sont donc motivés par leur travail, les adhérents le ressentent et nous renvoient des ondes positives.

Sachez encore que, mis à part la période des inscriptions, l'AG et le spectacle, l'équipe ne s'investit pas toute entière à la préparation de chaque événement. Chacun de nous préserve sa vie privée quand il le faut. D'ailleurs, aucun de nous n'est disponible 24h/24, nous avons notre vie professionnelle ou une vie de retraité très remplie et très exigeante pour certains. Nous pouvons prévoir des rendez-vous qui vous aideront à vous engager en connaissance de cause. Au mois de mai 2012, la nouvelle équipe devra être constituée pour être opérationnelle en septembre 2012. L'ancienne équipe sera prête à vous aider dans le début de cette nouvelle aventure.

Quoiqu'il en soit, en juin 2012 est pré-



vue une assemblée extraordinaire soit pour dissoudre l'association soit pour annoncer la nouvelle équipe.

La vie est ainsi faite, de relais en relais, elle continue. Il en sera de même pour l'ADGV, c'est notre souhait le plus cher. Contact : 06 63 65 21 32

Ou par le site : Adgv.asso.fr

Marcelle Uguen, Présidente

TENNIS DE TABLE

**L'ensemble du club
souhaite une
Bonne année 2012
à toutes et à tous.**

FNACA

Un Président heureux et Raymonde la trésorière encore plus....

Dimanche 13 novembre pour le « Repas du Poilu » organisé par La FNACA, près de 120 personnes de Vaux, Meulan, les Mureaux, Menucourt, une équipe de marcheurs du mercredi d'Evécquemont, les « Mamies » fidèles depuis le début et, bien sûr « le fan club » d'Eric Mouët, notre animateur musicien, sont venues déguster le pot-au-feu préparé de mains de maître par notre traiteur Frédo.

Merci à tous pour la réussite de cette journée en mémoire de nos Anciens de 14-18. Rendez-vous le 22 janvier 2012 pour la « Galette de la FNACA » ouverte à tous.



Le 18 juin dernier Monsieur Julien Crespo, au nom du secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, remettait à M. Béchard représenté par sa femme, M. Bled, M. Darthoux et, M. Dolnet représenté par sa fille : le « Diplôme d'honneur aux Combattants de l'Armée Française » en reconnaissance de leur action pour la France, pendant la guerre 39-45.

Malheureusement Monsieur Béchard, ancien de la Marine Nationale, nous a quittés début novembre.

Le 7 novembre 2011 en l'église de Vaux les porte-drapeaux de l'ARAC, de la FNACA et de l'UNC sont venus nombreux l'accompagner en sa dernière demeure.

Toute notre amitié envers sa femme et, sa famille.

Jean-Pierre Doistau

Président de la FNACA de Vaux-sur-Seine

Avril En préparation ...

Un orgue à Vaux-sur-Seine...

Si un orgue à tuyaux nous a été donné au printemps 2009 sa restauration s'imposait.

AVRIL (Association Vauxoise de Recherches et d'Initiatives Locales) a dû se conformer à de nombreuses démarches et consultations. Elles ont permis à une équipe d'artisans bénévoles d'aborder les travaux de restauration en suivant les conseils de l'un des plus grands facteurs d'orgues français : Bernard Aubertin. Il s'est rendu plusieurs fois à Vaux tandis que les intéressés ont séjourné dans ses ateliers du Jura.

Au départ, il était franchement inespéré qu'un grand facteur accepte un partenariat avec des bénévoles pour un projet qui reste objectivement assez modeste ...

C'est dire que nous sommes heureux car nos artisans exploitent leurs compétences en les appliquant à un nouveau domaine. S'ils y éprouvent de l'intérêt, leurs travaux bénévoles permettent aussi de réduire les frais. Cela n'élimine pas les investissements en matériaux, en temps de conseil, visites... et les opérations que seul le Facteur est en mesure de conduire.

Nous sommes impatients de pouvoir vous donner un aperçu concret de l'instrument et surtout le faire chanter dans l'église où son emplacement est déjà défini, car nous savons qu'il sera beau et fiable.

Toutefois, l'entreprise est de longue haleine : il est difficile de rassembler d'emblée tous les fonds nécessaires. De sorte que nous aimerions fidéliser les donateurs ainsi que ceux qui nous ont si bien encouragés déjà.

En ce début d'année nous souhaitons partager l'enthousiasme d'une action qui vient d'être reconnue culturelle et d'intérêt public. En clair, AVRIL est habilitée à délivrer des reçus fiscaux aux particuliers comme aux sociétés qui soutiendront la démarche.

Nous souhaitons aussi témoigner d'une équipe soudée et motivée qui parvient à surmonter bien des tribulations. Nous



avons déjà parcouru 25 à 30% du chemin, - si on cumule les acquis administratifs et le travail matériel - c'est pourquoi confiants, nous vous invitons à y prendre part...

Avec des vœux très sincères pour 2012

Martine Mourier pour AVRIL

Contact :

01 30 99 64 43

Courriel :

avrilvaux@hotmail.fr

Détails sur le site de la Mairie et celui de musica-vaux.fr

Pour que ce projet arrive à terme, nous vous demandons de nous soutenir dans cette belle opération, d'avance nous vous en remercions.

Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt (le montant de cette réduction est de 66% pour les personnes (dans la limite de 20% du revenu imposable) et de 60% pour les entreprises (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires)).

Merci d'envoyer votre chèque libellé à l'ordre de AVRIL à l'adresse suivante :

AVRIL - 21, bd angibout,
78740 Vaux-sur-Seine.



judo-club

Le 15 octobre dernier le Judo Club de Vaux a fêté ses 40 ans au Cosec.

Journée au cours de laquelle tous les judokas du club ont présenté et rendu hommage à leur discipline au travers de démonstrations, interviews, images d'archives, agrémenté d'une rétro photo sur quatre décennies retraçant l'histoire du club. C'est sous les yeux de parents, amis et anciens présidents que nous avons (re) découvert la progression et le perfectionnement des différentes techniques du judo à travers tous les âges, commentée par les explications pédagogiques du professeur. L'après-midi fut conclue par une démonstration de Ju-Jitsu réalisée par Laurent Rebourg, professeur 6^{ème} dan à Maurecourt, Frédérique Durand professeur 2^{ème} dan à Triel-sur-Seine et deux de leurs élèves. A l'issue de cette démonstration parents et spectateurs ont été invités par les professeurs à les rejoindre sur les tatamis pour une séance d'initiation. Goûter, pot de l'amitié et souvenirs récompensèrent tous les judokas.

Un grand merci à tous les participants, adhérents, membres du bureau, au professeur Stéphane Peuvret qui ont contribué à l'organisation et la réussite de cette manifestation en rappelant qu'à 40 ans le Judo Club de Vaux était toujours au sein de notre commune une association jeune, dynamique et conviviale.

Encore une fois « Joyeux anniversaire Judo Club de Vaux ».

Yann Levieil

ASV

La 15^{ème} « Marche des Pieds de Vaux » a rassemblé 16 clubs ainsi qu'une quinzaine d'individuels, soit 180 participants, ont ainsi eu le choix entre deux parcours : une boucle de 10 kilomètres autour de Vaux et Evéquemont et 20 kilomètres en passant par Jouy Le Moutier, Ecancourt, Triel et Vaux.

C'est ainsi que 2570 kilomètres ont été parcourus au total sur les deux circuits, correspondant à environ 3670000 pas !

La météo, clémente, a permis aux randonneurs d'apprécier les dénivelés des chemins et sentiers autour de notre village. A l'arrivée, en complément de la remise traditionnelle des coupes, un tirage au sort a attribué un cadeau : une plante fleurie et une bouteille de beaujolais, à une femme et un homme de chaque club.

AGENDA 2012

manifestations vauchoises

Janvier

SAMEDI 21

ATELIER Françoise David Leroy
Salle créative

A.G. DES PIEDS DE VAUX
Espace Marcelle-Cuche 15 h

DIMANCHE 22

FNACA GALETTE DES ROIS
Espace Marcelle-Cuche



VENDREDI 27

QUINTETTE DE CUIVRES ETERNA
Espace Marcelle-Cuche 20 h 45

SAMEDI 28

ESV GALETTE DU FOOT
Espace Marcelle-Cuche 16h-20h

DIMANCHE 29

ACCUEIL DES NOUVEAUX VAUXOIS
Salle de la Martinière 11h

Février

SAMEDI 11

CAISSE DES ECOLES
Spectacle Vaux en Seine
Espace Marcelle-Cuche



DIMANCHE 12

ADGV
Spectacle de la Troupe Ados Vauxois
Espace Marcelle-Cuche

MERCREDI 22

CINEMA : TITEUF
Espace Marcelle-Cuche 14h

MERCREDI 29

CARNAVAL
Espace Marcelle Cuche

Mars

SAMEDI 10 & DIMANCHE 11

VOCALISES & ECOLE DE MUSIQUE CHOPIN
Au profit de Vaux contre le Cancer
Espace Marcelle-Cuche

LUNDI 19

COMMÉMORATION
de la fin de la guerre d'Algérie
Cimetière de Vaux 11 h



SAMEDI 24

MUSICA VAUX Conférence Chamoir
Salle de la Martinière

DIMANCHE 25

ADGV
Spectacle de la Troupe Ados Vauxois
Espace Marcelle-Cuche

VENDREDI 30 & SAMEDI 31

BOURSE AUX VETEMENTS
Espace Marcelle-Cuche

Avril

DIMANCHE 1^{ER}

ECOLE DE MUSIQUE CHOPIN
Salle Marcelle-Cuche

SAMEDI 14

DON DU SANG
Espace Marcelle-Cuche



MERCREDI 18

CINEMA : LE VOYAGE DE GULLIVER
Espace Marcelle_Cuche 14h

DIMANCHE 22

ELECTIONS PRESIDENTIELLES 1^{ER} TOUR

LA MUNICIPALITÉ

ACCUEILLERA LES NOUVEAUX VAUXOIS

*Dimanche 29 janvier à 11 h
Salle de la Martinière*



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2011

Etaient présents :

M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, M. Gérard Moneyron, Mme Micheline Deleau, M. Jean-Pierre Couteau, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégn, M. Luc-Olivier Baschet, M. Michel Le Guillevic, Mme Annick Riou, Mme Sylvie Leclercq, Mme Noëlle Renaut, Mme Naziha Benchehida, M. José Lerma, Mme Martine Gardin, M. Gérard Welker, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

Absents :

M. Didier Duchaussoy, M. Marcel Botton, Mme Natacha Lemarchand, Mme Aurore Lancéa, M. Thierry Lachaud, Mme Blandine Prévost.

Pouvoirs :

M. Marcel Botton a donné procuration à M. José Harter
Mme Aurore Lancéa a donné procuration à Mme Ana Monnier
M. Thierry Lachaud a donné procuration à M. Marc Bresciani
Mme Blandine Prévost a donné procuration à M. Gérard Welker

Soit : En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25

Mme Naziha Benchehida est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE.

Le Compte rendu de la séance du 26 octobre 2011 est adopté à l'unanimité

DÉCISIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance :

- Le 17 août 2011 décidant de confier à l'entreprise SETEMI le changement des régulateurs sur les chaudières équipant les locaux communaux pour un montant de 6 079, 16 € HT.

- le 21 octobre 2011 décidant de confier à l'entreprise BATI-OUEST la reprise en sous-œuvre du mur de soutènement d'un riverain du chantier de construction de la nouvelle Mairie pour un montant de 57 120, 96 € HT.

- le 25 octobre 2011 décidant de confier à l'entreprise SETEMI le remplacement de la chaudière de la Mairie pour un montant de 6 995 € HT.

- le 2 novembre 2011 décidant de confier à l'entreprise CENTRELEC le remplacement des ampoules du terrain de football pour un montant de 5 880, 72 € HT.

- le 8 novembre 2011 décidant de confier au Bureau d'étude Espace libre l'étude et le suivi de l'exécution de la place au droit de la nouvelle Mairie pour un montant de 12 416, 80 € HT.

M. Welker souhaite pouvoir disposer d'un point financier relatif au marché de la construction de la nouvelle Mairie.

M. Crespo s'engage à lui remettre lors de la prochaine Commission finances.

ZAC QUARTIER DES MARRONNIERS : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION D'AMÉNAGEURS ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSIONS AD HOC.

M. Bréard, Maire adjoint à l'urbanisme, rappelle que l'aménagement

du Quartier des Marronniers, qui s'étend sur 6,5 ha, a pour objectif de contribuer à la production d'une offre diversifiée de logements concrétisant ainsi la volonté d'obtenir la mixité de logements (typologie architecturale variée : maisons de ville, collectifs, lots libres) et la mixité sociale (logement social, logements libres).

Pour ce faire, la commune s'est fixée trois priorités :

- Assurer l'accessibilité du secteur (circuit routier et sentes piétonnes),
- respecter l'environnement sans détruire le paysage environnant,
- Maîtriser la densification.

Les études réalisées font apparaître pour l'aménagement du secteur un montant total prévisionnel de dépense d'environ 8 000 000 € HT.

Le programme envisagé a pour objet de créer un nouveau quartier dans une démarche de développement durable et prévoit ainsi :

- D'assurer la mixité des typologies bâties avec un programme d'environ 85 logements et des parcelles de surface variable, allant de 300 m² à 800 m²

- Répondre aux besoins identifiés avec 25% de logements sociaux, réparti pour 1/3 de logement collectif et 2/3 de maison de ville et des surfaces de taille variable afin de couvrir l'ensemble des attentes (petites, moyennes et grandes parcelles).

La programmation inclut également la création d'un équipement public (maison de quartier) au cœur du quartier.

Compte tenu de la complexité de la réalisation d'une telle opération d'aménagement, il est souhaitable de faire appel à un tiers qualifié qui en assurera la mise en œuvre à ses risques et sous le contrôle de la Commune, dans le cadre d'une concession d'aménagement dont la durée prévisionnelle est de 4 ans.

Les principales missions du concessionnaire d'aménagement seront les suivantes :

- Acquérir les biens nécessaires à la réalisation de l'opération,
- Réaliser ou faire réaliser les études,
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements ou ouvrages concourant à la réalisation de l'opération d'aménagement (voirie et réseaux divers),
- Elaborer le cahier des charges de cession des lots comprenant les dispositions architecturales,
- Commercialiser les biens immobiliers.

Afin de permettre à l'aménageur de maîtriser le foncier nécessaire à la réalisation de l'opération, il est proposé que le droit de préemption urbain soit délégué à l'aménageur pour la réalisation de cette opération, conformément aux dispositions de l'article L 213-3 du code de l'urbanisme.

M. Welker ne comprend pas que l'on parle encore de préemption alors qu'il est prévu l'expropriation.

M. Crespo précise qu'il peut y avoir des ventes avant l'expropriation et que le droit de préemption s'appliquerait le cas échéant.

L'attribution d'une concession d'aménagement est soumise depuis la loi 2005-809 du 20 juillet 2005 à une procédure de publicité permettant d'obtenir plusieurs offres concurrentes dans des conditions précisées par le décret n°2009-889 du 22 juillet 2009.

Le concessionnaire sera choisi en prenant en compte ses capacités techniques et financières et des ses aptitudes à conduire l'opération d'aménagement projeté après avoir engagé toute discussion utile avec les candidats.

La procédure de passation d'une concession d'aménagement prévoit l'intervention d'une commission spécifique constituée, selon l'article R 300-9 du code de l'urbanisme, au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Elle est chargée d'émettre un avis sur les candidatures et les propositions reçues, ainsi qu'éventuellement, à tout moment de la procédure, et

obligatoirement avant d'engager les négociations.

A la majorité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme Monnier, 5 voix contre : M. Welker, M. Lachaud, Mme Prévost, M. Bresciani, Mme Corinne Elisabeth Robin), Le Conseil Municipal :

- approuve le principe de la réalisation de l'aménagement du « Quartier des Maronniers » dans les conditions indiquées ci-dessus, dans le cadre d'une concession d'aménagement,

- constitue la commission prévue par l'article R 300-9 du code de l'urbanisme,

Membres titulaires :

- Jean-Claude Bréard

- Marc Bresciani

- Brigitte Chiumenti

- José Lerma

- Corinne Marie Robin

Membres suppléants :

- Luc-Olivier Baschet

- Sylvie Leclercq

- Michel Le Guillevic

- Corinne-Elisabeth Robin

- Jean-Claude Waltrégnny

- autorise le Maire à organiser et à conduire la procédure de consultation pour le choix de l'aménageur.

- délègue à l'aménageur le droit de préemption urbain.

● PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU : SUPPRESSION D'UN EMPLACEMENT RÉSERVÉ

M. Crespo rappelle que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vaux sur Seine a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 20 décembre 2005.

Créés à l'occasion de cette révision, 11 emplacements réservés ont été délimités afin de recevoir des voies publiques, ainsi que des places ou parc de stationnement, des ouvrages publics tels que des équipements administratifs, ou encore des espaces verts ouverts au public. L'emplacement réservé n°9, d'une superficie réelle de 16 075 m², se développe sur l'ancien «Quai à Plâtre», quai par lequel transitait le gypse extrait des Carrières de l'Hautil.

Situé entre le boulevard Angibout et la voie de chemin de fer, ce site était réservé aux activités ferroviaires jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi SRU du 13 décembre 2000.

En effet, les plans locaux d'urbanisme doivent désormais appliquer, sur ces emprises ferroviaires, le même règlement que celui applicable dans la zone concernée.

C'est dans ces conditions que cette emprise figure dans la zone UG du PLU, qui correspond aux secteurs d'urbanisation récente et discontinue.

Les objectifs de la création de cet emplacement réservé étaient une option de la Commune sur ces terrains qu'elle souhaitait acquérir pour un usage d'intérêt général et un moyen de geler tout autre projet de construction.

En effet, la Commune s'est toujours montrée intéressée par l'acquisition de ces terrains pour créer une voie de désengorgement de la rue du Temple.

Par ailleurs, de par la proximité du gymnase, ces terrains ont été jugés propres à accueillir un équipement socio éducatif.

En contrepartie du gel de ces terrains, le propriétaire bénéficie d'un droit de délaissement.

Aussi, la SOVAFIM (Société de Valorisation Foncière et Immobilière) propriétaire par transfert des biens de RFF (Réseau Ferré de France), a mis en demeure la commune d'acquérir ces parcelles en décembre 2009.

Parallèlement, des études de réceptivité du terrain d'assiette du gymnase ont été lancées et ont démontrées la possibilité de construire une salle de sport 40x20 avec parkings en sous sol.

Aussi, la commune ne souhaitant pas maintenir l'emplacement ré-

servé, elle s'est abstenue de répondre à la mise en demeure d'acquiescer gageant que la société SOVAFIM entendait bénéficier de la levée automatique de l'emplacement réservé.

En effet, à l'expiration d'un délai de 3 mois après le délai d'un an à compter de la mise en demeure, les limitations du droit de construire ne sont plus opposables, l'emplacement réservé étant automatiquement levé.

Or, la société SOVAFIM a saisi le juge de l'Expropriation aux fins de voir prononcer le transfert de propriété au profit de la Commune contre une indemnité de 2 019 200 €, 4 jours avant le délai de levée automatique.

Aussi, afin de permettre à la SOVAFIM de retrouver la plénitude de son droit de propriété et en accord avec la SOVAFIM, la Commune a décidé de procéder à la levée de cet emplacement réservé dans le cadre d'une modification simplifiée du PLU, conformément à l'article L123-13 du Code de l'urbanisme. Le Conseil Municipal en a pris acte par délibération en date du 26 octobre 2011.

Le projet de modification simplifiée du PLU a fait l'objet d'un affichage en Mairie et d'une publicité dans le Parisien informant la population qu'un dossier présentant un projet de modification et l'exposé de ses motifs était porté à la connaissance du public pendant 1 mois du 3 novembre 2011 au 5 décembre 2011. Aucune observation n'a été consignée dans le registre d'enquête.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le dossier de modification simplifiée du PLU, supprimant l'emplacement réservé n°9.

● REPRISE DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES EN ÉTAT D'ABANDON

La concession funéraire est un contrat administratif portant occupation du domaine public, le régime juridique caractérisant ces occupations est celui de la précarité et de la révocabilité.

Les concessions laissées en état d'abandon peuvent faire l'objet de reprise selon une procédure particulière. Cette démarche est entreprise afin de préserver la décence du lieu.

Après un 1^{er} constat de l'état d'abandon effectué en 1992, un nouveau procès verbal a été établi le 4 novembre 2011 pour constater que l'état d'abandon n'a pas été interrompu.

Pour poursuivre l'action engagée en 2010, M. Crespo propose que soient reprises les concessions suivantes de l'ancien cimetière :

N° 31 : Royer N° 40 : Bayeux N° 41 : Geslin- Patte

N° 42 : Gallant- Patte N° 43 : Bardoulat- Nibaut

N° 111 : Fontaine- Durand N° 112 : Guillon- Royer

N°115 : Jeannot N° 116 : Laurent- Hommery

N° 117 : Le comte de Sade

Après l'enlèvement des matériaux et des restes des personnes inhumées, ces concessions pourront être concédées à nouveau.

M. Baschet souhaiterait que certains vestiges soient conservés en fonction de leur intérêt patrimonial.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à reprendre et à reconcéder les concessions funéraires citées.

● OPÉRATION DE RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION : CRÉATION DE 10 EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

M. Waltrégnny informe l'Assemblée que le recensement des habitants de Vaux sur Seine aura lieu du 19 janvier au 18 février 2012.

Pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, la Commune doit mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers.

L'équipe Communale en charge du recensement sera nommée par arrêté municipal.

suite page 24



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2011

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer 10 emplois d'agents recenseurs, lesquels seront rémunérés à hauteur de 4,90 € par imprimé « logement » collecté.

● **RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS : ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Jusque dans les années 1970, l'administration rédigeait ses actes à la main directement sur des registres dédiés. Puis ces actes ont été tapés à la machine, sur des feuilles individuelles. Ce changement radical de pratique a été à l'origine de modifications majeures dans la mise en forme des registres. Ainsi, progressivement, l'enregistrement manuscrit des actes a laissé place au collage des feuillets volants sur des registres préalablement constitués.

Aussi, le décret 2010-783 du 11 juillet 2010 relatif à la tenue des actes administratifs interdit l'usage de la colle pour la constitution des registres. Désormais, les feuillets doivent être reliés par un relieur professionnel. La reliure assure une conservation pérenne des documents. L'obligation de reliure existait déjà pour l'assemblage des actes d'état civil (arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret no 68-148 du 15 février 1968).

Le service Archives du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne s'est proposé de constituer un groupement de commande pour les opérations de reliure des actes. La participation à ce groupement présente un intérêt financier pour les collectivités. Il assure aussi d'être en conformité avec la réglementation en vigueur et d'assurer une conservation optimale d'actes à forte valeur administrative et patrimoniale.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention du groupement de commandes.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

M. Crespo remet aux membres de l'Assemblée un tableau synthétique relatif à l'application de l'article 55 de la loi SRU, tel que souhaité par M. Welker lors de la dernière séance. M. Crespo rappelle que la Commune est déficitaire de 218 logements sociaux pour atteindre l'objectif fixé par la loi de 20% de logements sociaux. Depuis 2002, le coût pour la Commune s'élève à 288 000 € compensé par des recettes issues de ces prélèvements de 241 000 €, recettes qui ont permis de participer au montage de différentes opérations de construction de logement social sur la Commune.

M. Crespo salue la naissance d'un petit garçon à domicile à Vaux sur Seine, évènement exceptionnel sur la Commune.

M. Crespo informe le Conseil Municipal de l'avancement du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. L'Association de Préfiguration de la Communauté d'Agglomération réunie en Assemblée Générale le mercredi 13 décembre désapprouve la décision de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui n'a pas pris en compte les propositions faites d'élargissement à la Communauté de Communes Seine Mauldre. Aussi, chaque Commune s'est engagée à adresser à M. Le Préfet un courrier afin de réitérer la demande de modification du périmètre. Lecture de ce courrier est faite par le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

TRIBUNE D'EXPRESSION

Fiscalité, adhésion à la communauté d'agglomération des Mureaux, factures Eau, une année chargée s'annonce pour l'équipe A VAUX... MARQUE !

C'est dans ce contexte que, Gérard WELKER, Blandine PREVOST, Thierry LACHAUD, Corinne-Elisabeth ROBIN, et Marc BRESCIANI, vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2012.

Pour nous joindre : contact@avauxmarque.com

La liste majoritaire

*Vivre à Vaux
Ensemble*

Vous souhaite une excellente année 2012

Attention aux escroqueries!

Des sociétés peu scrupuleuses ont distribué plusieurs cartes de ce type, induisant en erreur les gens.

Ne faites pas appel à ces sociétés!

INFORMATIONS UTILES ET ADMINISTRATIVES DE VOTRE VILLE 78 YVELINES

Conseil Général 01 39 07 78 78
 Procureure 01 39 49 78 00
 Trésorerie Générale des Yvelines 01 30 84 62 90

Commissariat 17
 SAMU 15
 Pompier 18
 PLOMBIER 24/24h 7J/7 01 39 57 80 43
 SOS Médecin 36 24
 ASSAINISSEMENT 24/24h 7J/7 01
 SERRURIER 24/24h 7J/7 01
 Pharmacie 24/24h 01
 VOLET ROULANT 24/24h 7J/7 01
 SERVICE DISPONIBLE

Centre Anti-poison 01 40 05 48 48
 VITRIER 24/24h 7J/7 01 39 52 10 09
 CHAUFFAGE / CHAUDIÈRE 24/24h 7J/7 01 39 57 39 44
 OUVERTURE DE PORTE

POMPIERS 18
 POLICE 17
 RENSEIGNEMENTS & SERVICES DE VOTRE VILLE
 Ouverture de porte 24h/24 - 7J/7
 Mairie 39 75
 SAMU 15
 01 42 411 411

Cartes similaires à celles-ci

Le CCAS à l'écoute

Brigitte Chiumenti,

adjointe au maire aux Affaires sociales et à la solidarité



Le Centre Communal d'action sociale a une mission d'écoute et d'accueil, il œuvre au service des Vauxois.

Son Conseil d'Administration composé de 5 membres bénévoles représentant différentes associations dans le domaine de l'insertion, la famille, les personnes âgées et les personnes handicapées. (Mesdames Breard, Breynaert, Pater, Pierre, Pinot) et de 5 membres élus par le conseil municipal sous la présidence de M. Crespo, mesdames Chiumenti, Leclercq et Prevost, messieurs Harter et Lerma.

Qu'ils soient tous remerciés pour les actions qu'ils mènent auprès des Vauxois et pour l'attention qu'ils portent à chaque demande d'aide afin d'émettre un avis des plus justes.

Le CCAS dispose d'un budget autonome qui permet d'apporter diverses aides aux personnes en difficultés.

Un changement dans la vie familiale ou professionnelle peut vous mettre dans une situation difficile pour honorer des règlements de facture.

Le CCAS est à votre écoute pour vous aider à réagir sans attendre et éviter de vous enfoncer dans une situation d'endettement irréversible.

Personne n'est à l'abri.

Ce n'est pas une situation honteuse. Mais ne rien faire reste la pire des solutions !

Alors n'attendez pas qu'il soit trop tard. Prenez contact avec le CCAS. Madame Bianco saura vous écouter, vous orienter et vous conseiller pour fournir toutes les pièces liées à la demande d'aide que vous pouvez obtenir.

Le CCAS prend en charge tout ou partie de factures : EDF - GDF - SEFO - Assurance habitation, restauration scolaire, sorties scolaires primaire ou collège, inscriptions aux associations culturelles ou sportives,

frais d'obsèques etc...

Il est très important que les dossiers de demande soient complets c'est-à-dire accompagnés de tous les justificatifs de ressources et de charges du demandeur.

RAPPEL

L'aide à la personne est également une priorité et le CCAS œuvre pour donner les meilleurs conseils aux familles dont un des membres a besoin de services pour favoriser le maintien à domicile.

Il faut cependant savoir que certains sont plus spécialisés que d'autres dans des domaines plus ou moins précis : aide ménagère, toilettes, soins infirmiers, etc.

Vous pouvez contacter directement les associations et partenaires dont voici la liste :

ALDS

Tél : 01.34.74.80.60

alds@alds.org

CROIX ROUGE Meulan SIAMD 78

Tél : 01 34 74 97 09

cfr78.meulan@wanadoo.fr

ADHAP SERVICES

Tél : 01 34 74 57 46

adhap78c@adhapservices.eu

ALTIDOM

Tel : 01 30 15 09 00

fschonbachler@Altidom.fr

IDEAL SERVICES

Tel : 01 34 92 46 20

Port : 06 48 18 79 78

LA DIRECTION D'ACTION SOCIALE DU TERRITOIRE SEINE MAULDRE

Elle réorganise le secteur dont dépend Vaux-sur-Seine et, afin de favoriser un meilleur accompagnement du public Vauxois, propose les permanences des Assistantes Sociales à Vaux :

Mesdames Isabelle HALEUX et Noëlla PHILIPPE vous recevront tous les mardis de 14 h à 16 h sur rendez vous au 144 rue du Général de Gaulle.

Tél : 01 34 92 87 20

Madame L. QUERE, responsable du secteur nous informe de l'arrivée de la nouvelle Infirmière Puéricultrice Mme Karine BOURSINHAC qui, nous l'espérons, pourra également intervenir lors des permanences à Vaux prochainement.

DON DU SANG



Extrait de compte rendu de l'assemblée générale du 6 novembre 2011.

Pour l'année 2010, 319 donneurs éventuels se sont présentés 283 flacons ont été collectés, et 17 nouveaux donneurs ont été enregistrés.

En fin 2010 et une partie de 2011, le Centre de Versailles a été chargé des collectes de sang à Vaux, mais à la fin de cette année (2011), le Centre de Pontoise reviendra vers notre Amicale. L'année dernière, l'âge limite pour les donneurs de sang bénévole a été repoussé à 70 ans.

Rappelons que l'Amicale de Vaux-sur-Seine a été créée en 1963.

Déjà, Odette Bréard était présente au titre de Trésorière adjointe.

En 1980, elle a été nommée Présidente

pour remplacer Monsieur Fumet. Elle souhaite rester à ce poste jusqu'en 2013 pour fêter le Jubilé de notre Amicale, et prendre une retraite bien méritée. Comme chaque année, un appel est lancé aux volontaires qui voudraient se joindre à nous.

Simone Deléan

EFS

Etablissement Français du Sang remercie chaleureusement les 73 volontaires du 31 décembre 2011, ainsi que ceux qui n'ont pu être pris en charge en raison de l'heure tardive.

TRAVAUX

Le programme 2011 de réfection de voirie a été mené à son terme. Le chemin d'Angleterre a nécessité des travaux plus lourds qu'initialement prévu, et la rue du Pressoir est désormais ouverte aux véhicules légers dans le sens de la descente.

Le cheminement piéton se trouve sécurisé par un trottoir à partir de la Gare, et la prochaine étape, un nouvel éclairage, est prévue pour le début de 2012.

Nouvelle Mairie : l'entreprise Bati-Ouest réalise le sous-sol du bâtiment : longrines, pré-murs, et dalle.

Assainissement : fin du programme avec le raccordement de la Mairie, boulevard Angibout.

Prochain chantier : le raccordement de 17 logements rue du Temple Prolongé.

Circulation et stationnement : nous avons engagé une exploration de la rue du Temple Prolongé, de part et d'autre du fontis (déjà ancien) qui empêche de rejoindre la route de Pontoise. Des forages, sans doute au premier semestre 2012, compléteront ce premier travail.

Le parking du Pré Coquet offre de nouvelles places de stationnement : quelques pas et quelques minutes de marche (exercice bénéfique) permettent de faire ses courses en toute quiétude. Nous allons d'autre part créer deux zones à stationnement limité dans le temps rue du Général de Gaulle.

Face aux incivilités répétées de quelques automobilistes peu respectueux des autres, et des piétons en particulier, la Police Municipale veillera à faire respecter ces dispositions, y compris le samedi grâce à une nouvelle répartition des horaires.

ASSAINISSEMENT

Nous vous informons que le contrôle des dispositifs d'assainissement autonomes (fosses septiques) débutera, sur la commune, en février 2012.

Ces contrôles sont obligatoires et vous coûteront 181,67 euros TTC.

NOUVEL AMÉNAGEMENT
PLACE DE LA GARE

Plusieurs places de stationnement devant la gare de Vaux-sur-Seine ont été aménagées et démarquées au sol pour les personnes à mobilité réduite et la dépose minute.

DU NOUVEAU
À LA DÉCHÈTERIE
DU SIVATRU

Chacun d'entre nous a eu en ce début d'année le calendrier des collectes : ordures ménagères, tri sélectif, encombrants, déchets ménagers "spéciaux". Vous pouvez retrouver ce calendrier sur le site internet de la Commune :

www.vauxsurseine.fr

Afin de pouvoir répondre au mieux aux sollicitations des usagers de la déchèterie intercommunale du SIVATRU, je tiens à vous faire part d'un élargissement des modalités d'acceptation des déchets sur cet équipement.

Ainsi, à compter du mois de Janvier 2012, nous serons en mesure de proposer aux usagers :

- L'acceptation, sans restriction de volume, des déchets végétaux afin de limiter leur dépôt avec les ordures ménagères.

Ces aménagements de service s'inscrivent dans le cadre des actions à mener pour réduire le tonnage des ordures ménagères, augmenter le recyclage des matières organiques, accompagner le geste de tri et répondre ainsi aux objectifs du Grenelle 2. Un nouveau Règlement Intérieur de la déchèterie, modifié en ce sens, vous sera prochainement transmis.

INSCRIPTION BROCANTE

à la mairie de Vaux-sur-Seine
du 2 février au 21 avril

TOUS LES LUNDIS de 15 h à 17 h 30

TOUS LES JEUDIS de 15 h à 19 h 30

TOUS LES VENDREDIS de 15 h à 17 h 30

AINSI QUE LES SAMEDIS

4 et 18 février, de 9 h à 11 h 30

10 et 24 mars de 9 h à 11 h 30

et le 21 avril de 9 h à 11 h 30

LE GRAND NETTOYAGE
DE PRINTEMPS DE NOS RIVES
31 MARS 2012

L'association « La Seine en Partage » qui regroupe les communes riveraines de la Seine organisera dès le 31 mars 2012 à l'occasion de la semaine du Développement durable une vaste opération. « Berges Saines », qui aura pour objectifs de :

- sensibiliser l'opinion publique sur l'existence de lutter contre toutes les formes de pollution

- permettre à tous les habitants des communes riveraines de la Seine de mieux se réapproprier leur fleuve et ses rives

- mobiliser toutes les bonnes volontés, au cours d'une journée festive en les faisant participer au nettoyage des berges.

Toutes les communes, toutes les associations tous les clubs mais aussi tous les « individuels », jeunes et moins jeunes, pourront chausser leurs bottes et relever leurs manches pour redonner aux rives de la Seine, l'un des plus beaux paysages du monde, tous ses charmes d'antan qui ont été trop souvent oubliés et souillés.

En collaboration avec les pouvoirs publics, les organismes officiels et ses nombreux partenaires privés, « La Seine en Partage » coordonnera cette journée de ramassage, de collecte et de « remise en beauté » de nos berges.

Le Préfet de la Région d'Île-de-France a officiellement lancé cette mobilisation le 6 décembre dernier.

Dès le lendemain, « La Seine en partage » a ouvert son site internet pour donner et recevoir toutes les informations pratiques dont chacun pourrait avoir besoin pour participer à cette journée.

www.seineenpartage.fr



VOUS VOULEZ DEVENIR FRANÇAIS ?

La réforme du contrôle de la langue
vous concerne dès le 1^{er} Janvier 2012

LES CANDIDATS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE, par voie de naturalisation ou, en raison de leur mariage avec un(e) Français(e), **doivent obligatoirement présenter un document certifiant leur niveau de langue française.**

Il leur revient désormais d'apporter cette preuve.

TOUT CANDIDAT À LA NATIONALITÉ doit prouver qu'il parle la langue française de façon courante.

Le niveau requis est celui d'un élève en fin de scolarité obligatoire.

Il correspond au niveau B1 « oral » du cadre européen commun de référence pour les langues.

POUR PROUVER SON NIVEAU DE LANGUE, le candidat doit fournir, au choix, un diplôme ou une attestation :

⇒ **un diplôme français**

de niveau supérieur ou égal au brevet des collèges, délivré en France ou à l'étranger **ou le diplôme d'étude en langue française (DELF) de niveau B1*.**

⇒ **une attestation :**

- délivrée par un organisme doté du

label « Français Langue d'Intégration » (FLI)

~ délivrée par un 'organisme agréé par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (le centre international d'études pédagogiques, la chambre de commerce et d'industrie de Paris, l'université de Cambridge ou l'Education testing service).

* le niveau B1 correspond à celui d'un élève en fin de scolarité obligatoire apte à écouter, à prendre part à une conversation, à s'exprimer oralement en continu.

CONTACTS UTILES

Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration :

www.immigration.gouv.fr

Centre international d'études pédagogiques :

www.ciep.fr

Chambre de commerce et d'industrie de Paris :

www.fda.ccip.fr

Alliance française :

www.alliancefr.org

SIÈGE DE LA CNAV : FERMETURE DE L'ACCUEIL

Depuis le 23 décembre 2011, l'accueil du public n'est plus assuré au siège de la Cnav, dans le 19^{ème} arrondissement de Paris.

Pour répondre aux attentes de ses assurés, l'Assurance retraite Île-de-France a déployé une offre de services complète et diversifiée :

✱ une plateforme téléphonique, le 39 60*

✱ un site Internet facilitant l'accès et l'abonnement à des informations personnalisées : www.lassuranceretraite.fr

✱ 60 agences retraite recevant sur rendez-vous.

Afin de leur éviter un déplacement inutile, nous conseillons à nos assurés d'appeler le 39 60* en vue d'obtenir la réponse à leur question et, éventuellement, un rendez-vous dans l'agence la plus proche de leur domicile.

* prix d'un appel local depuis un poste fixe.

Pour appeler de l'étranger, d'une box ou d'un mobile : composez le 09 71 10 39 60

CENTRE HOSPITALIER

INTERCOMMUNAL

DE MEULAN – LES MUREAUX

DIRECTION DES SOINS

CAMPUS FORMATION

DEVENEZ INFIRMIER(E) !

INSCRIPTION : du 3 janvier au 11 mars 2012

Épreuve écrite : 11 avril 2012

Rentrée scolaire : 3 septembre 2012

Renseignements : 01.30.91.84.66

E-mail : secretariat.poleformation@chimm.fr

DEVENEZ ERGOTHERAPEUTE !

INSCRIPTION : du 2 janvier au 21 avril 2012

Épreuve écrite : 24 mai 2012

Rentrée scolaire : 1^{ère} semaine de septembre 2012

Renseignements : 01.30.91.84.56

E-mail : ife@chimm.fr

DEVENEZ PSYCHOMOTRICIEN(NE) !

INSCRIPTION : du 2 janvier au 21 avril 2012

Épreuve écrite : 24 mai 2012

Rentrée scolaire : 1^{ère} semaine de septembre 2012

Renseignements : 01.30.91.84.56

E-mail : ifp@chimm.fr

VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

pourra être :

⇒ téléchargé sur le site Internet :

www.chimm.fr

⇒ demandé par écrit ou retiré :

Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan – Les Mureaux
Campus Formation, 1 Rue Baptiste Marcet 78130 LES MUREAUX
Dans ce cas, merci de joindre une enveloppe A4 timbrée à 2,30€.



Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

Résumé :

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, le plan particuliers, présenté le 28 juillet 2010 en application de la loi de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, prévoit une communication adéquate sur le sujet du brûlage à l'air libre et une circulaire sur cette pratique.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.



Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution. Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante, et émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités. Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets. Des solutions existent : elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective des ces déchets. La sensibilité du milieu à la pollution de l'air (fond de vallée par exemple), la connaissance du comportement thermique de l'air (l'air froid, plus dense et donc plus lourd, reste près du sol), la qualité des combustibles (matières sèches, pas de plastiques et autres déchets ménagers) sont des facteurs clés à considérer pour la délivrance de dérogations autorisant le brûlage.

La présente circulaire rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts sur la base de l'assimilation des déchets verts aux déchets ménagers, et présente les modalités de gestion de cette pratique.

DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS MUNICIPAUX

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'égagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.

S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent alors des déchets ménagers.

Il convient de préciser que, en application de l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement établissant la liste des déchets, les déchets biodégradables de jardins et de parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme déchets ménagers et assimilés.

En conséquence, dès lors que les déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type.

Ce règlement sanitaire départemental est contraignant et sa violation peut entraîner des peines d'amendes.

Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont par ailleurs tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place, par apport en déchèterie, ou par valorisation directe. Elles ne doivent pas les brûler.

Il convient en outre de rappeler que l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement oblige les personnes qui produisent une quantité importante de biodéchets à en assurer la valorisation, à compter du 1er janvier 2012, ce qui exclut toute élimination de leurs déchets verts par brûlage.

ASPECTS MÉTÉOROLOGIQUES

La pollution de l'air occasionnée par le brûlage est d'autant plus importante, localement, quand l'épaisseur de la couche de mélange de l'air est faible (quelques dizaines de mètres) en particulier à la saison froide, pendant la nuit, à l'aube, le matin tôt et dès le crépuscule, lorsque la convection thermique est limitée ou nulle.

Ces conditions correspondent à des moments où l'air froid, plus dense et donc plus lourd, reste près du sol.

La pollution est aggravée en présence d'une inversion thermique, phénomène météorologique survenant par temps calme et ciel clair, qui bloque les polluants à proximité du sol. Ces moments sont donc à proscrire pour le brûlage à l'air libre si on ne veut pas retrouver les premières couches d'air polluées et/ou enfumées.

A l'inverse, le jour, l'air réchauffé devient thermiquement instable et monte en altitude. Cela favorise la dilution des polluants dans un volume d'air plus grand.



SUBSTANCES POLLUANTES ÉMISES DANS L'AIR PAR LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DE DÉCHETS VERTS

De façon générale, toute combustion constitue une source d'émission de substances polluantes dans l'atmosphère. Les émissions liées à la combustion de biomasse peuvent être réduites et contrôlées via l'utilisation de plusieurs leviers¹ : qualité du combustible, qualité de la combustion, dispositifs de traitement des fumées ou encore contrôle des rejets.



Dans le cas des combustions de déchets verts, ces leviers ne peuvent pas être mis en place, faute de contrôle de :

- ✿ la qualité du combustible :
 - les déchets verts peuvent contenir des bois, branchages et gazons humides,
 - le mélange avec des bois « souillés » (contenant des produits de traitement : vernis, peinture...), avec des déchets ménagers, ou avec des déchets provenant de l'activité artisanale ou industrielle,
- ✿ la qualité de la combustion.

Il est de plus évident que les rejets ne peuvent être ni contrôlés ni traités.

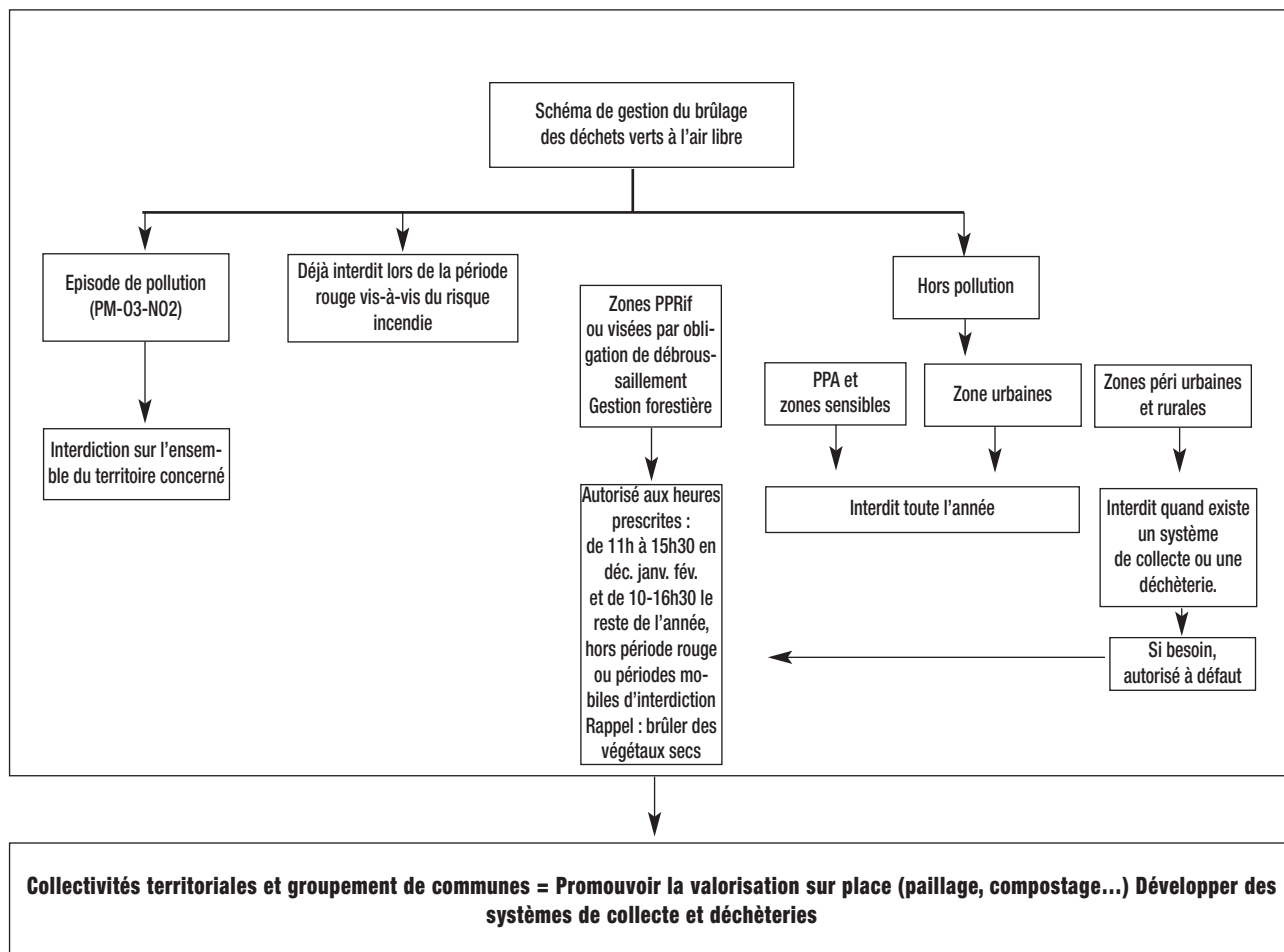
Le brûlage des déchets verts génère donc de façon incontrôlée des émissions de substances dont certaines peuvent être toxiques pour l'homme et l'environnement :

- ✿ Le monoxyde de carbone (CO), les composés organiques volatils (COV), les particules (PM), les oxydes d'azote (NOx) et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Les émissions de NOx et COV sont également à l'origine de la formation de l'ozone (O3).
- ✿ Les dioxines (polychlorodibenzodioxines ou PCDD) et les furanes (polychlorodibenzofuranes ou PCDF). Regroupés sous le terme de dioxines, ce sont des hydrocarbures aromatiques polycycliques chlorés (ou HAPC).

SOLUTIONS DE SUBSTITUTION

Les principales solutions pouvant être mises en place comme alternative au brûlage des déchets verts sont, par ordre de préférence :

- ✿ les solutions de proximités en gestion autonome, c'est-à-dire ne nécessitant aucun transport des déchets :
 - le paillage -avec broyat- (branchages, gazons) est le plus simple et le moins coûteux,
 - le compostage individuel,
- ✿ la gestion collective en deux étapes :
 - la collecte sélective au porte-à-porte ou en déchèterie,
 - la valorisation collective par compostage ou méthanisation (surtout pour les fractions non ligneuse).





Annuaire des naissances en 2011

ARNOLD Andréa Georges Auguste	4 Mai
BACHA Wissam	3 avril
BARATEAU LE PICARD Louise, Michèle, Nelly	10 janvier
BÉCEL Charlyne Swannie	11 octobre
BEN SALEM Sajida	5 février
BLANCHARD-DURAND Lilwenn Séléna	1 ^{er} août
BOUAZZAYENE Manel Marna	1 ^{er} octobre
BOURAHILA Oumayma	5 août
BUNEL Dixon Jean-Marc	15 mars
CAYLA Eliott Antoine Claude	5 juillet
CHAPELEAU Lana Louise Eden	15 novembre
CHAUFFOURTilouan Hubert Alain	25 mars
CORBIN Olympe Léia Romane	12 avril
COURJAL Thomas Julien Nicolas	19 juillet
DIDIER Raphaël Claude Christian	2 mars
DUVAL Enaël Alain Hubert	2 mars
ET TOUROUGUI Inayah Fatima	25 octobre
FRAMERY Walon Alex	20 septembre
GALLIOT Clotilde Antoinette Marie-Amélie	11 mai
GALLOPIN Amandine Hélène Françoise GAL-	18 août
GALVEN Loane Jade	13 juillet
GUETTA Naïm	24 septembre
GUIRONNET de MASSAS Anouk Patricia	17 janvier
Marie-Claude	
HAESMANS Isidore Patrice Michel	14 Mars
HARDY Chloé, Nicole, Michèle-Anne	25 avril
HARNICHARD Théo Rogério Fernando	17 mars
ID ABDELLA Amir Ziad	26 juillet
ISIDRO Noa Sacha	28 mai
LECLERCQ Valentin Romain Domingos Michel	21 avril
LOUISAN Télyah Anahée	21 novembre
MALOT Lyloo Béatrice Myriam	6 juillet
MARIN Lucy Wendy	28 novembre
MARQUES DA INEZ Elena	18 août
MARSAIS Eva Manon Mélodie	22 mai
MARTIN Lenny Gilbert	26 octobre
MARY Lilian	20 septembre
M IARKA Amélie Renata	28 Juin
OUEDRAOGO Oryo Soro	26 Octobre
PETIT Talitha Lina	17 Octobre
PHILEMON-MONTOUT Kevin Bastien	18 Juillet
PIEROZZI Nell Marc Philippe	9 Juin
POINSOT Lilou Michèle Catherine	3 février
QUIBEL Léonie Nicole Paulette	6 Avril
ROUQUET Thiméo Maurice Evan	22 juin
TABORÉ CATENARI Elio Pierre Jean	20 avril
THIBAUT Lou-Ann Mauricia Dolores	6 juin
TISSIER Mathew James Théo	21 novembre
VERNIER HAMMI Lily	3 juillet
VETTIVELU SELLATHURAI Naomy Mina	2 avril
VIELVilhelm	5 juillet

Mariages

ANELKA Eric Anselme	
SABAS Bénédicte	
9 Juillet 2011	
BOTTEN Jason Yan	
TOWERS Victoria Rose	
21 mai 2011	
COLLIN Yves René	
LE BAIL Vanessa	
27 mai 2011	
DA COSTA Jean-Pierre	
DARLOT Virginie Claire	
30 avril 2011	
DARNAULT Olivier Alain	
ALDANESE Lauriane	
9 Juillet 2011	
DE OLIVIERA Christian	
MERELES Natacha	
14 mai 2011	
DEBHI Cyrille Daniel	
FOUCAULT Adeline Isabelle	
23 juillet 2011	
DEFFAINS Maxime Alexandre Charles	
CUGNIÈRE Lucie Marguerite Rosine	
4 juin 2011	
DROUAIRE Laurent	
HELY Valérie Rachel	
25 juin 20 11	
FANATEAN Viorel Emanuel	
CRACIUN Alexandra Tabita	
16 avril 2011	
LE BAIL David	
COLLIN Odile Yvonne	
27 mai 2011	
LE GOFF Hervé Joseph Lucien	
WATRINEL Delphine Sophie	
16 juillet 2011	
MARY Yannick Daniel Maurice Robert	
ALBERT Delphine Christiane Marie-Jeanne	
25 juin 2011	
MILLET Julien Maxime Hubert	
FOISSIN Laure Dominique Marie	
11 juin 2011	
MORIN Denis	
SEVESTRE Aude Marie	
16 juillet 2011	
ORZECOWSKI Philippe Jacques Casimir	
LEYRAT Isabelle Paulette Suzie	
18 juin 2011	
PERRAULT Jean-Pierre Philippe André	
RIOU Mathilde Georgette	
18 juin 2011	
PRIEUR Florent Didier	
BERTRAND Carine Yvette Sandrine	
4 juin 2011	
REVENU Jean-Marc Pierre	
LIENARD Nathalie Suzanne Danièle	
24 septembre 2011	
ROUSSEL Stéphane Eric Jules	
LE BOUBENNEC sabelle Marie Monique	
23 avril 2011	
SOULES Hubert Claude	
MILLERAND Catherine Simone	
20 Août 2011	

Police secours 17 Pompiers 18 Samu 15

Bureau de police de Meulan 01 34 92 53 20
Communauté de Commune Vexin Seine (CCVS)
01 30 99 06 07
Commissariat des Mureaux 01 34 92 49 00
Gendarmerie 01 30 99 48 66
Préfecture Versailles 01 39 49 78 00
Sous-Préfecture Mantes 01 30 92 74 00
EDF Les Mureaux Dépannage gaz 0 810 433 095
Dépannage électricité 0 810 333 095
SPI Environnement 01 39 70 20 00
SNCF gare 01 34 74 09 38
S^e navigation de la Seine 01 30 37 06 33

Santé

Centre méd. d'Évecquemont 01 30 91 80 00
Hôpital Meulan 01 30 22 40 40
Service des urgences 01 30 22 43 33
Pharmacie du Pré Coquet 01 34 74 09 60
Maison méd. de garde des Mureaux FAIRE LE 15
ALDS soins à domicile 01 34 74 80 60
Dentistes
D^r Miled Stephan, Brochery 01 34 74 94 50
Garde (dim. et jours fériés) 01 39 51 21 21
Infirmières
M^{me} Saulay 01 30 99 20 21
M^{me} Devaux 01 30 91 42 87 & 06 81 85 36 76
Kinésithérapeutes
E. André, T. Muller
01 34 74 26 95 & 06 07 82 60 13

Médecins

D^r Guillauneuf 01 34 74 14 20
D^r Malavialle, Moreau, Sevestre 01 34 74 64 44
Garde (nuit, dim., fêtes) 01 34 74 78 78
Pédicure - Podologue
Cédric Scholer
01 34 92 97 37 & 06 60 59 03 00
Psychothérapeute
M^{me} Le Guillevic 01 34 74 22 73

Animaux

Fourrière canine (SACPA) 01 47 98 43 72
Fourrière Yvelines 01 34 89 05 47
Centrale canine 01 49 37 54 54
Oasis Chenil Mantes 01 30 94 06 80
SPA 01 47 98 57 40
SPA Hermeray animaux non tatoués 01 34 83 50 28
SPA Mantes/Buchelay 01 30 33 38 04
SPA Orgeval 01 39 08 05 08

Vétérinaires

D^r Giorgi 01 39 70 62 90
D^r Robinson, Sourceau 01 34 74 66 00
Clinique Vét. Mantes-la-Jolie 01 30 33 24 25
SOS Vét. 01 39 72 52 52 / 01 48 32 93 30

Divers

Dépannage auto Neumann 01 34 74 21 12
Pompes funèbres : Meulan 01 34 74 97 65
01 30 22 09 02 - Les Mureaux 01 34 74 04 47
Taxis : Anne-Marie 06 86 43 50 61
M. Vilas 01 39 74 02 84

Services municipaux

Mairie 01 30 99 91 50
contact@vauxsurseine.fr
Site internet : www.vauxsurseine.fr
Police municipale 06 72 91 18 82
06 72 91 18 52 & 06 72 91 39 79
Ateliers municipaux 01 30 99 47 95
Bibliothèque 01 30 99 48 80
Centre de loisirs 01 30 91 45 52
Cosoc 01 34 74 43 80
École maternelle 01 34 74 25 77
École primaire du 87 01 34 74 00 19
École primaire du 144 01 34 74 58 74
Espace Marcelle-Cuche 01 30 22 06 77
Orangerie 01 30 22 25 92
Restauration scolaire 01 34 74 72 93
Salle des associations 01 34 74 53 91

Social

ANPE 01 30 22 90 90
Emplois-Services 01 30 99 06 07
CPAM 01 34 92 88 30
accueil à domicile 01 30 74 52 13
Maison de retraite Orpéa 01 34 92 02 02
Permanence sociale 01 34 92 87 20
Protection Maternelle et Infantile 01 34 92 87 20
Relais Assistance Maternelle 01 34 74 69 76

Culte

Presbytère 01 34 74 01 09
Pasteur Luc Olekhnovitch 01 34 74 33 00

ACCADRA

M^{me} Marta Bentkowski 01 30 99 11 09

ADGV (Danse - gymnastique - yoga)

M^{me} Nicole Pertat 06 63 65 21 32

AFAPEO (Tai chi chuan & Qi gong)

M. Sylvain Schneyder 06 11 94 24 06

ASPIC 78

M. Bresciani 06 19 22 17 89

Association Go-Am, Ung-No Lee

M. Young-Sé Lee 01 34 74 37 27

AOCGE (Ornithologie)

M. Patrick Bibard 01 30 99 78 45

ASV (Cyclisme, Pieds de Vaux)

M^{me} Jocelyne Delafosse 01 30 99 78 18

ATCV (Tennis)

M. Kamel Hadjaz : 06 14 48 04 62

Atelier dessin, pastel, peinture

M^{me} David-Leroy 01 39 74 56 04

AVRIL

M^{me} Martine Mouriers 01 30 99 64 43

AVSM (Sports motocyclistes)

M. Laurent Maunoir 06 15 95 20 40

Amicale des donateurs de sang

M^{me} Odette Bréard 01 34 74 29 51

Bobines & Bambins

Nathalie Alexandre 06 86 26 35 73

Croix-Rouge

M. J.-C. Caroff 01 30 99 00 10

ASSOCIATIONS VAUXOISES



CSV (Pétanque)

M. Alain Skadarka 01 30 99 07 19

CVVX (Club de voile)

M. Yannick Billard 01 30 99 06 26

Ecole de Musique Frédéric Chopin

Sébastien Fontaine 06 72 22 54 90

Entre Seine et Jardins

M^{me} Caroline Viannay 06 29 62 86 63

ESV (Football)

M. Henri-Claude Lauby 06 79 60 35 68

FNACA (Anciens combattants)

M. Jean-Pierre Doistau 01 30 99 09 70

Handicap Prévention

Thierry Chefdeville 06 86 28 16 93

Judo-club

M. Jean-Marie Leicknam 01 34 74 63 72

Karaté do Shotokan - École Omnisports

M^{me} Marlène Mercier 06 10 51 52 46

La Saint-Hubert (Chasse)

M. Daniel Rousseau 01 30 99 87 31

Mosaïque et petits Cailloux

M^{me} Sandrina Van Geel 01 30 99 34 45

Musica Vaux association Léon Barzin

M. J-L Lépinoy 06 88 76 14 75

Passeport Jeunes

M^{me} Gardin 01 30 91 98 35

Rencontres philosophiques

M. Pierre Breynaert 01 34 74 93 80

Secours catholique

Centre St-Nicaise 01 30 22 16 24

Seine en coulisse (Théâtre)

M. Badetz 01 34 92 70 26

Soif compagnie (théâtre)

Claire Astruc 06 20 47 20 31

Sous le baobab

Sophie : 01 30 99 24 90

Trait d'union (Aide aux devoirs)

M. Jean Bosson 01 34 92 92 62

TTCV (Tennis de table)

M. François Lecouvey 01 39 70 98 18

Un nouveau souffle pour nos enfants

M. Dominique Ragot 01 34 74 16 41

Vaux contre le cancer

M. Jean Gineste 01 34 74 95 25

VLV (Vaux Loisirs Voyages)

M^{me} Christiane Lagier 01 34 74 16 20

Vocalises (Chorale)

M^{me} Lemaître 01 34 74 16 03



**ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES
22 avril et 6 mai 2012**

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
10 et 17 juin 2012**